

21^{me} ANNÉE

JANVIER-JUIN 1949

(39)
Nos 1-2

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4

1949

19463

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur et J. LECLERQ, Gouverneur de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENTS et A. BUTTGENBACH, Professeurs à la Faculté de Droit.

Treasorier : M. P. LALOUX, Professeur à la Faculté de Droit.

Membres : MM. F. CAPELLE, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; E. FRANKIGNOUL, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. JANNE D'OTHÉE, Professeur à la Faculté des Sciences; L. LEPAGE, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. MERLOT, Ministre des Pensions; Baron MEYERS, Procureur général honoraire; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; R. VERDEYEN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; E. WITMEUR, Professeur émérite à l'Université; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. R. BIDLOT, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées et P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et Secrétaire de l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

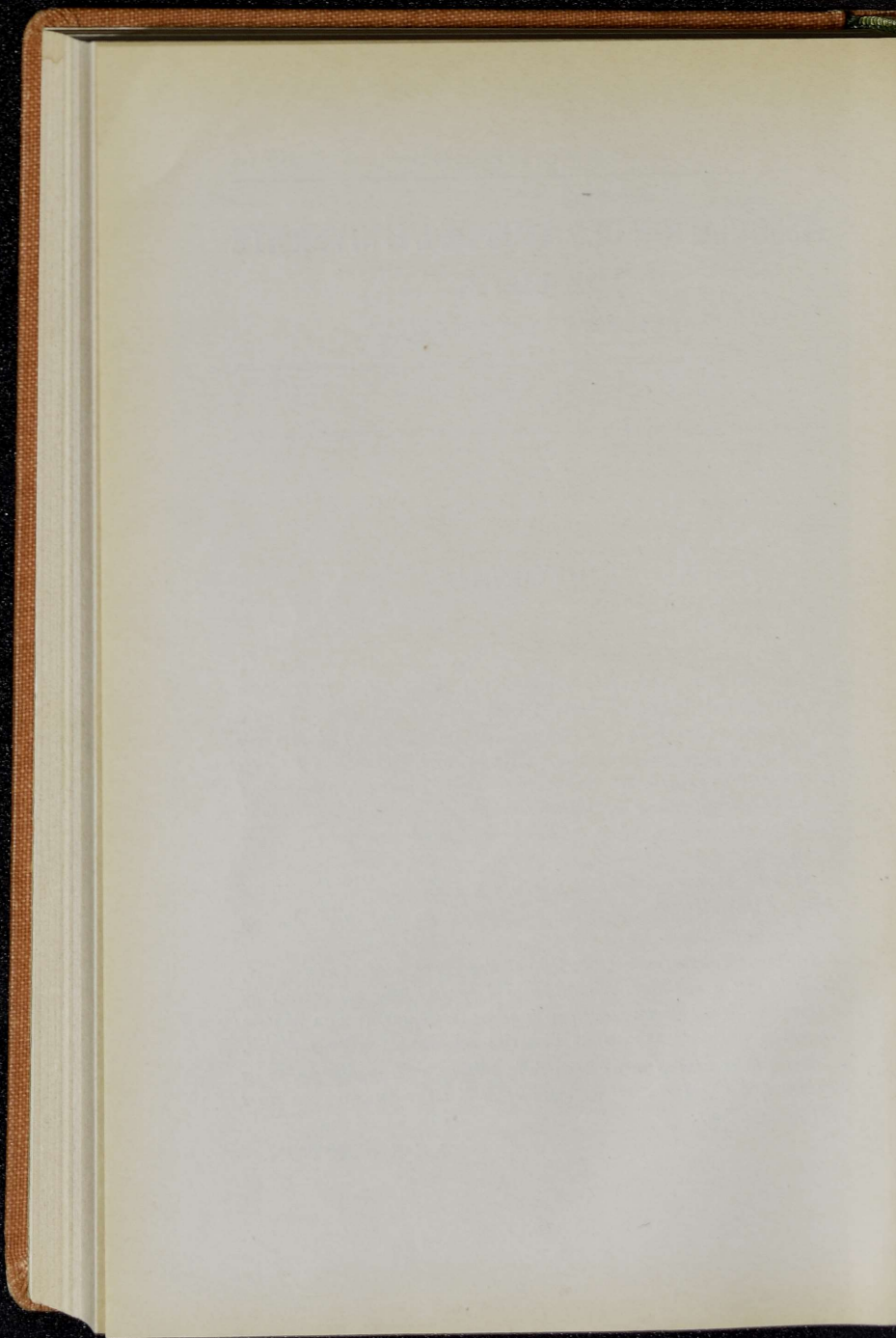
C'est un beau succès qu'a remporté une nouvelle fois le Théâtre Universitaire de Liège, cet hiver, à Paris et à Saint-Etienne, où il est allé exécuter « La Paix » d'Aristophane. La troupe est devenue une institution de notre vie universitaire. A juste titre, l'Université est fière de cette belle initiative et M. Hubaux, qui en est l'animateur, a bien voulu, pour nos lecteurs, égrener les souvenirs de dix ans d'activité, au milieu de difficultés sans nombre. Nous le remercions aussi de nous faire entrevoir ses projets...

M. Léon Halkin consacre une savante note aux origines de l'inscription latine « Universis disciplinis », qui figurait au fronton de l'ancien bâtiment universitaire.

M. Omer Tulippe, rentrant d'Alger où il a occupé, pendant un semestre, la chaire des « Actualités scientifiques » a recueilli pour nos lecteurs les impressions de son séjour : il explique ce qu'est l'enseignement en Algérie et montre quelques aspects de l'activité scientifique qu'on y déploie.

Ces articles paraissent, au terme de la présente année académique, en un numéro double, qui contient les nouvelles de la vie universitaire au cours des derniers mois.

LA RÉDACTION.



Le théâtre universitaire de Liège

Le Secrétariat du *Bulletin des Amis de l'Université* n'a probablement pas été bien inspiré en me demandant d'écrire cet article, d'abord parce que je me vois forcé de le rédiger en pleine période d'examen, ensuite parce qu'il est toujours difficile de parler d'une entreprise à laquelle on se trouve uni par des liens en quelque sorte paternels.

Toutefois, à propos de cette dernière épithète, il importe dès l'abord de dissiper une légende : on m'attribue trop généralement l'initiative et les mérites, s'il en a, du Théâtre Universitaire de Liège. La vérité est différente et je la trouve bien plus belle. Voici ce qui s'est passé, et si quelque version de nos faits et gestes doit jamais entrer dans l'histoire, c'est celle-ci, véridique.

Je me souviendrai longtemps de cette matinée de décembre 1940 où quelques étudiants de philologie classique vinrent me trouver dans mon bureau, rendu froid et lugubre par la guerre, afin de me tenir à peu près ce langage : « Monsieur Hubaux, depuis qu'on est rentré de France, on s'ennuie (j'ai dit que je reproduisais seulement à peu près ce discours direct). Les Allemands font tout ce qu'ils peuvent pour nous embêter. Secouons-nous ! Montrons-leur que nous avons encore quelque chose dans le ventre... ». Et comme, d'accord sur le principe, je m'avouais embarrassé sur le choix des moyens, Fernand Fontaine (il est aujourd'hui diplomate) proposa sans ambages : « Nous allons jouer une tragédie grecque » et ce projet rencontra une adhésion unanime. Telles furent les circonstances imprévues et trop peu connues dans lesquelles notre troupe sortit de ses cendres et de son silence, car le Théâtre Universitaire de Liège, on s'en souvient, avait existé déjà dès l'époque où il avait célébré, non sans éclat, le bi-millénaire d'Auguste (voir le *Bulletin des Amis de l'Université* 1938, pp. 113 et suivantes).

Normalement on aurait pu s'attendre à une longue mise en sommeil, mais en temps de guerre il faut toujours compter avec l'imprévu, surtout lorsqu'on a pour soi le soutien d'une jeunesse intellectuelle, animée par la foi et par la ferveur.

Non sans palabres, le choix des acteurs et de leur régisseur se porta sur « Les Bacchantes » d'Euripide. Notre ambition, ou pour mieux dire, notre espoir commun était de donner au public liégeois un spectacle qui rappelât, fut-ce de loin, les représentations de nos amis de Paris, Théophiliens ou étudiants du Théâtre Antique de la

Sorbonne. Un bel esprit d'équipe anima notre groupe. On se partagea la besogne avec une noble confiance. Je priai chacun des acteurs de traduire le rôle qui lui était dévolu, me réservant les stichomythies et l'une ou l'autre partie moins courante. Les chœurs furent traduits par François Duysinx et rendus vers pour vers avec une virtuosité telle qu'il était possible de les chanter aussi bien en grec qu'en français sur la mélodie savante qu'avait composée pour eux François Duysinx, à la fois chorège et aulète de notre jeune thiasé.

Il importait, cependant, que ces chœurs fussent non seulement chantés mais aussi dansés et sur ce point, le metteur en scène, par ailleurs fort téméraire, s'avouait assez perplexe. C'est alors que les dieux firent éclater leur bienveillance en nous dépêchant, sous les apparences de Fanny Thibout, la plus experte et la plus gracieuse



Les Bacchantes : Dionysos comparaisant devant Penthée.

des coryphées. Dès cet instant, Fanny Thibout devint la véritable animatrice du groupe. Jamais le Théâtre Universitaire de Liège ne s'acquittera de la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers elle.

Qu'on fasse maintenant l'effort voulu pour se reporter dans l'ambiance très particulière de la sombre année 1941 : dans l'hémicycle de notre salle académique, Penthée et ses gardes évoluent, bardés de cuirasses et de cnémides. (Les costumes ont été réalisés, avec un rare talent, par Mmes Duchesne et Horion). Des répliques s'échangent entre d'une part Dionysos, annonciateur d'une liberté fondée sur le sport et sur la joie de vivre et d'autre part le tyran Penthée, qui prétend brimer par la force ces revendications d'indépendance. Et lorsque la scène s'achève sur les menaces du maître intolérant et brutal, les Bacchantes alors s'emparent de l'hémicycle

et chantent, en tapant à tour de bras sur leurs vastes tambourins. Souignée par la musique ensorcelante de Duysinx, leur chanson va porter à tous les auditeurs des paroles singulièrement audacieuses et actuelles : « la force triomphe, mais c'est pour peu de temps. Notre cause est pure, les dieux châtieront l'homme brutal qui nous opprime. Ils nous donneront une belle revanche :

*Parmi les présents que lui font les dieux
Il n'est, pour l'homme, plus sûre joie :
Voir enfin la victoire
Lui livrer l'ennemi pour proie,
Sort toujours beau, sort glorieux !*

Sans doute eût-il fallu, pour rendre parfaitement limpide ces généralités allusives, que l'orateur de la troupe s'avancât vers le public pour lui en expliquer le sens double, mais pour des raisons diverses on estima qu'il valait mieux s'en tenir au seul texte d'Euripide. L'un ou l'autre épisode subséquent nous amenèrent tantôt à craindre, tantôt à espérer, que ces finesses n'avaient pas été perdues pour tout le monde...

L'épouvantable aventure du roi Penthée fut ainsi contée une quinzaine de fois devant un public liégeois toujours plus nombreux et à chaque reprise plus sensible à l'espèce de griserie bachique qui émane de la représentation de cette œuvre, si vieille et encore si fraîche. La dernière exécution liégeoise eut lieu en 1946 dans la salle du Conservatoire Royal, où l'on dut refuser du monde. Les bénéfices de cette séance (30.000 francs français) furent versés intégralement au Comité belge pour la reconstruction de l'Université de Caen. De la sorte, grâce à son Théâtre Universitaire, l'Université de Liège, la plus meurtrie des universités belges, eut l'occasion de faire un symbolique geste de fraternité vers la plus détruite des universités françaises.

Mais une troupe comme la nôtre, par le fait qu'elle est étudiante, en revient à peu près fatalement aux déplacements du chariot de Thespis. Présentées à Verviers pendant la guerre, au Théâtre de Verdure de Flémalle après la libération, « Les Bacchantes » émigrèrent en 1946 vers Paris où elles eurent l'honneur d'être jouées deux fois par la troupe du Théâtre Universitaire de Liège dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne. Une foule nombreuse et choisie les y applaudit et — consécration suprême — Paul Mazon daigna en louer l'interprétation liégeoise.

* * *

Il n'y a rien de tel que l'isolement forcé auquel vous réduit une guerre pour vous orienter vers des entreprises audacieuses. En 1942, la troupe exceptionnellement entraînée qui avait donné « Les

Bacchantes » était dispersée aux quatre coins du pays. Il fallut en reconstituer une autre, au moyen d'éléments jeunes, pour la plupart débutants. Contrairement à l'attente du public nous nous risquâmes à lui offrir une pièce de Shakespeare, une des plus « injouables » « La Tempête ». C'est l'apanage des chefs-d'œuvre que de se prêter à des interprétations susceptibles de se modifier au gré des circonstances. Renan, suivi par Guéhenno, avait tiré de « La Tempête » des allégories ou des méditations philosophiques ou sociales probablement assez différentes de celles auxquelles avait jamais songé le grand Will. Il y eut des gens, dans notre troupe, qui, lorsqu'elle



La Tempête : Prospero et ses Esprits

présenta « La Tempête » en la salle de l'Emulation, dans l'optique particulière du printemps de 1943, espérèrent que peut-être le public ne laisserait pas échapper toutes les leçons possibles de l'adorable féerie. N'y reconnaissait-on pas, en effet, un vieux savant, vivant tranquille dans son oasis de calme et de travail, entouré de ses livres et de ses esprits familiers ? Des gredins font alors irruption dans son île, mais, grâce à sa patience, grâce surtout à son savoir, Prospero aidé par ses « esprits » aura le dessus finalement et triomphera des forces mauvaises...

Mon collègue M. Bacq, secondé par M. Deville, étudiant, tira des œuvres du compositeur anglais Purcell une fort belle musique de scène. Les décors (en papier !) furent peints, avec beaucoup d'originalité, par M. Dumont. Fanny Thibout chanta, dansa, mimica et joua si bien le rôle d'Ariel que, pour nous comme pour les spectateurs, elle s'identifia, pour un temps, avec son féerique personnage. Presque

tous les acteurs mâles de cette année et de la suivante — car « La Tempête » fut reprise au début de 1944 — étaient des étudiants « réfractaires » comme on disait alors. Beaucoup d'entre eux devinrent des « maquisards ». Je m'en voudrais de ne pas en nommer au moins un, mon élève et ami Jean Adam qui mourut héroïquement en Allemagne, fusillé avec son père en raison de leur activité patriotique. Jean Adam avait créé, dans « La Tempête », le rôle du Bossman.

Le metteur en scène avait écrit, pour nos représentations, une traduction en vers qui eut l'honneur d'être interprétée en 1947 à



La Tempête : acte I, scène 2

Bruxelles par la troupe du Théâtre Royal du Parc, avec Fanny Thibout dans le rôle d'Ariel.

* * *

Inévitablement, pendant la guerre, une troupe comme la nôtre connut des traverses et des perplexités. Aux heures où ce n'était pas lui-même qui s'abandonnait au cafard, le régisseur disait parfois à ses jeunes camarades : « Courage ! nous serons bientôt au bout de nos peines et quand la guerre sera finie, nous monterons une belle pièce, pour notre récompense ». Et comme on lui proposait d'en entreprendre immédiatement les répétitions, le metteur en scène répondait : « Une chose à la fois ! il ne faut pas songer, dans les conjonctures actuelles, à ce spectacle qui serait aujourd'hui innop-

portun. Il s'agit de « La Paix », hilarante et formidable comédie d'Aristophane. »

Le plus fort est qu'en fin de compte notre troupe réalisa effectivement ses ambitions et ses rêves qui d'abord avaient semblé si improbables. Le régisseur écrivit une adaptation en vers rimés de « La Paix ». Pourquoi une adaptation ? Parce qu'il n'est pas possible de jouer devant un public du vingtième siècle toutes les scènes d'une comédie aussi riche en allusions à la guerre du Péloponèse et aussi féconde en plaisanteries décidément trop raides, même pour une troupe d'étudiants. Pourquoi en vers rimés ? C'est que l'expérience m'avait appris que le public moderne n'est guère sensible au vers blanc et qu'il le distingue mal de la prose. Pour rendre en



La Paix. Acte I : Trygée sur son bousier

français les parties dialoguées d'une pièce antique, tragédie ou comédie, rien ne vaut encore, assoupli par les libertés de la métrique moderne, notre bon vieil alexandrin. J'ai été heureux de me rencontrer sur ce point avec Henri Grégoire, incomparable interprète-poète des tragédies grecques. Parmi les spectateurs, il s'en trouva plusieurs qui s'étonnèrent de me voir traduire Aristophane en vers. Ne l'ayant jamais lu qu'en prose, ils n'étaient pas loin de blâmer la métamorphose qu'avait ainsi subie le texte de « La Paix ». Il faut savoir que le public moderne ne lit guère Aristophane et quand, d'aventure, il en prend connaissance, ce n'est jamais que dans des traductions en prose, naturellement...

François Duysinx écrivit pour les chœurs et pour le mimodrame une partition originale et pimpante qu'il exécuta lui-même à l'antique sur une flûte droite.

Fanny Thibout, encadrée de ses élèves, incarna la Paix dans une chorégraphie à la fois savante et pleine d'abandon; toute la troupe se réjouit d'avoir retrouvé sa coryphée. Vétéran du Théâtre Universitaire liégeois, mon ami et assistant Marcel Hicter, qui avait été l'entraîneur du groupe au temps béni du bi-millénaire d'Auguste, et qui, dans « Les Bacchantes », avait puissamment narré la mort de Penthée, devint dans « La Paix » un Trygée tour à tour truculent et lyrique. Cette fois, l'arrière-plan allusif et « actuel » de notre spectacle pouvait être dévoilé sans crainte et commenté à loisir. Mais, à la vérité, cette exégèse n'était pas nécessaire. Il n'y avait qu'à laisser parler Aristophane. Seul parmi tous les poètes qui s'y sont essayés, il a su chanter la Paix avec ce mélange de cocasserie et d'émotion contenue qui confère tant de valeur profonde à un couplet comme celui-ci, prononcé par le bon vigneron Trygée au moment où les paysans ont enfin tiré la Paix de sa caverne :

TRYGÉE

*O vénérable Paix, qui nous donnas la vigne
Où vais-je aller trouver des termes qui soient dignes
De toi, qui nous reviens pour guérir tous nos maux ?
Pour bien te saluer, il me faudrait des mots
Qui v. udraient à eux seuls plus de dix mille amphores !
Je n'en ai point sur moi. Salut ! salut encore,
O donneuse de fruits ! Quelle perfection
Dans chacun de tes traits ! Et comme tu sens bons !
Tu sens l'exemption des charges militaires,
La rose et les parfums les plus doux de la terre !*

HERMÈS

*Je veux croire, en effet, que son odeur n'a rien
De celle que répand un sac de fantassin.*

TRYGÉE

*Ab ! ne me parle plus du relent des gibernes,
Çà sent le rot d'oignons, et ça pue la caserne !
Tandis que Celle-ci sent bon comme les fruits,
Comme la bonne auberge où l'on passe la nuit,
Comme Dionysoz adoré sur son socle,
Comme la tragédie et les chœurs de Sophocle,
Comme la grive au pot, comme un petit refrain
D'Euripide...*

HERMÈS

*Euripide ! Euh ! c'est un grand serin,
Dont la Paix n'aime pas les sentences moroses !...*

TRYGÉE

*... Comme le filtre à vin, le lierre, les roses,
Comme un petit mouton bêlant, comme le sein
Des femmes qui s'en vont en courant vers les vignes,
Comme la servante ivre, ou bien comme les lignes
Rouges que trace au sol le vin doux lorsqu'il sort
Du pressoir, comme cent bonnes choses encor !*

HERMÈS (le faisant se pencher)

*Regarde, maintenant, les cités de la Grèce,
Bavardant et riant, toutes dans l'allégresse...*

TRYGÉE

*... Et cela bien qu'ayant le visage abîmé
Et les coups sur leurs corps encor tout imprimés.*

HERMÈS

*Et les spectateurs donc ! Observe un peu leur mine :
Tu verras aussitôt quel souci les domine
Et tu reconnaîtras quelle profession
Ils exercent...*

TRYGÉE

Par Zeus ! c'est vrai : il a raison !

HERMÈS (montrant un coin)

*Par exemple, là-bas, ce marchand de panaches,
Oh ! ses pauvres cheveux, comme il se les arrache !*

TRYGÉE (un autre coin)

*Oui, mais ce vigneron (je dois en rire aux larmes !)
Vient de pêter au nez d'un gros fabricant d'armes !*

HERMÈS

Ce bon marchand de faux, de joie il se balance !

TRYGÉE

Il tire un pied de nez au fourbisseur de lances !

HERMÈS

Va ! Dis aux paysans de retourner chez eux.

TRYGÉE

*Oyez tous, bonnes gens ! Maintenant, deux par deux,
Avec vos bons outils scintillants dans les lignes,
Vous allez regagner vos fermes et vos vignes,
Sans javelots pesants, et sans glaives épais :
Déjà règne partout la bonne vieille Paix.
Mais avant de partir chacun vers sa campagne,
Entonnons un péan, que la flûte accompagne !...*



La Paix : Eirène, Hermès, Trygée

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour protester une fois de plus que si, dans l'adaptation de la Paix qui fut donnée par notre troupe il a fallu supprimer beaucoup, en revanche aucun détail brûlant d'actualité n'a été ajouté par l'adaptateur au texte même d'Aristophane.

Et, au grand complet, le Théâtre Universitaire de Liège remonta sur le chariot de Thespis. De notre bonne ville wallonne où « La Paix » fut jouée treize fois, on se mit en route successivement vers Charleroi puis vers Paris et Saint-Etienne (Loire). Dans la vaste et belle salle de la Cité Universitaire de Paris un public nombreux composé en majorité de professeurs et d'étudiants nous fit à tous et à toutes un accueil joyeux et fraternel. La tournée en France avait eu lieu, comme on dit aujourd'hui, « dans le cadre des accords

culturels franco-belges ». Notre troupe, sortie de sa demi-clandestinité, a aujourd'hui pour président d'honneur, M. Henri Fredericq, Recteur de l'Université. Elle en est fière.

* * *

Un groupement théâtral composé d'universitaires doit-il se spécialiser ou se cantonner dans un répertoire consacré par un classicisme séculaire ? Nous ne le pensons pas et nous avons été heureusement surpris, lors de notre réception à Paris dans les locaux de la Cité Universitaire, d'apprendre par la bouche de nos amis Théophilènes et acteurs du Théâtre Antique de la Sorbonne que les étudiants parisiens allaient prochainement interpréter des pièces modernes. Nous avions, en ce domaine, devancé les intentions de nos amis français. Le Théâtre Universitaire de Liège, en effet, a représenté l'an dernier, avec un vif succès de curiosité, « La Machine à Calculer », pièce américaine d'Elmer Rice, un des maîtres du théâtre expressionniste aux Etats-Unis. L'Emulation nous loua sa belle salle et le gérant, M. Dehousse, gracieusement aidé par Mme Godefroid qui peignit les décors, réalisa une mise en scène efficace pour les tableaux les plus difficiles. Tous les spectateurs, conquis par le jeu sobre et direct de René Godefroid qui interprétait le rôle de Monsieur Zéro, approuvèrent hautement notre tentative. Une troupe universitaire se doit à elle-même, et doit à son public, de se transformer à l'occasion en un théâtre expérimental...

Nos projets ? Il vaut peut-être mieux de dire nos espoirs. Si les Muses continuent à nous favoriser, nous nous proposons, l'an prochain, de revenir à Shakespeare. Nous voudrions contribuer, pour notre petite part, à célébrer comme il convient, un anniversaire dont les Belges ne paraissent guère se soucier jusqu'ici et qui, pourtant, ne se produit pas tous les jours dans la vie d'un peuple : il y a deux mille ans que nous existons en tant que peuple, grâce aux Romains qui nous ont, un peu malgré nous, il est vrai, sorti des ténèbres de la barbarie.

L'Université de Liège, la plus latine, disons carrément la plus *romaine* de nos quatre universités, peut compter, pour commémorer nos vingt siècles de romanisation, sur son théâtre étudiant. Celui-ci, avec l'appui des dieux immortels, offrira au public liégeois une représentation de « Jules César » la grande tragédie romaine de Shakespeare.

Si maintenant vous nous demandez quelle est notre ambition, nous répondrons ceci : dans un avenir que nous espérons pas trop lointain, l'Université de Liège possédera des locaux dignes d'elle-même et de notre grande Cité. Sur le nouveau fronton, on lira, et ce sera toujours en latin, les deux mots-programme que le gouvernement hollandais avait fait apposer — les anciens s'en souviendront — sur la vieille façade de la place Cockerill : Universis

Disciplinis ! Seulement, en cette ère probablement moins éprouvée, — *Veniet felicior aetas* (Lucain) —, notre *Alma Mater* ouvrira effectivement ses portes à toutes les activités intellectuelles. Il y aura alors un vaste amphithéâtre où les étudiants pourront donner leurs représentations. Ils ne se verront plus contraints de tenir leurs répétitions dans des salles de cabarets comme ce fut le cas parfois... Leurs entreprises de théâtre expérimental, soutenues désormais officiellement, n'auront plus ce caractère hasardeux qui leur confère aujourd'hui une spontanéité, gracieuse peut-être, mais qui ne va pas toujours sans périls.

On peut imaginer même qu'en ces temps fortunés, quelque chercheur évoquera, avec une sympathie quelque peu narquoise, les lointains et très insuffisants précurseurs que nous fûmes. Ce dont il aura quelque peine à se faire une idée, c'est la modicité vraiment inavouable des ressources qui alimentèrent jusqu'ici notre caisse. Cela, il vaut mieux le lui laisser ignorer, pour l'honneur de la troupe. Pas seulement de la troupe.

Jean HUBAUX.

« Universis Disciplinis »

Créée par un arrêté de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, en date du 25 septembre 1816, l'Université de Liège fut inaugurée l'année suivante; elle fut établie dans les bâtiments scolaires de l'ancien quartier de l'Île, que nous pourrions appeler notre « quartier latin » et où s'étaient succédé au cours des siècles le Collège Saint-Jérôme des Frères de la Vie commune (1496), le Collège des Jésuites wallons (1582), le Grand Collège de Velbruck (1774), l'École centrale française (1797), le Lycée impérial (1804) et l'éphémère Gymnase prussien (1814).

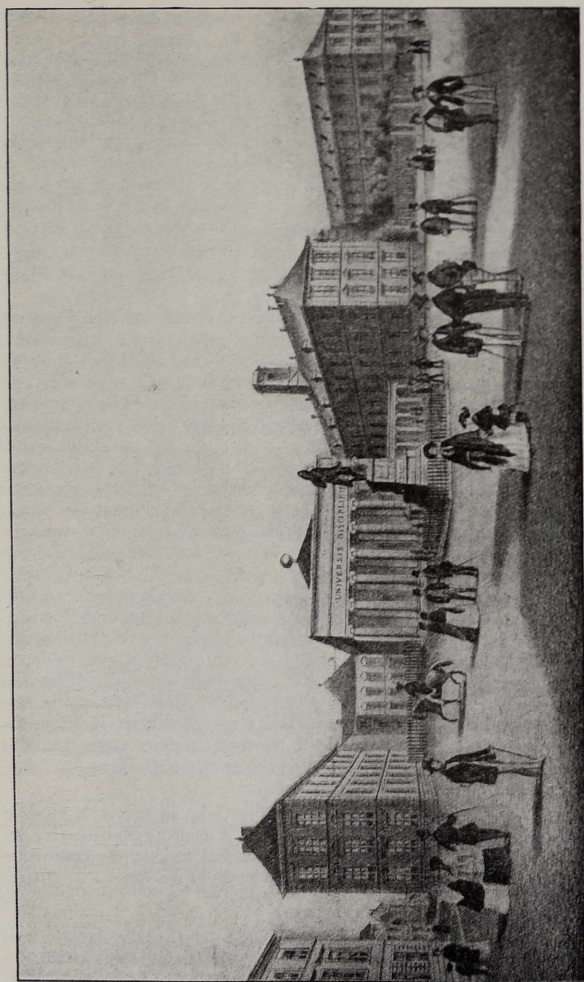
Le gouvernement hollandais fit démolir quelques locaux trop vétustes, qui furent remplacés par de nouvelles constructions dont certaines existent encore aujourd'hui. En 1821, il décida de faire bâtir une Salle académique sur l'emplacement de l'église des Jésuites dédiée au Saint-Sacrement, qui avait été désaffectée sous le régime révolutionnaire. L'inauguration solennelle de cet édifice eut lieu le 11 octobre 1824; huit colonnes d'ordre ionique provenant de cette église furent utilisées pour la décoration de la façade et formèrent un portique dont la frise reçut une inscription en lettres de métal doré ainsi conçue : *Universis Disciplinis* (1). Lorsque le gouvernement belge eut reconstitué en 1835 l'Université de Liège, celle-ci prit ce texte pour devise et le fit graver dans le champ de son sceau latin (2).

En 1890, l'édification de nouveaux locaux destinés à abriter les services du Rectorat et de l'Administration ainsi que des auditorios de cours entraîna la disparition du portique et le déplacement de l'inscription, qui fut alors transférée sur le fronton qui couronnait la façade des bâtiments universitaires donnant sur la Place Cockerill (3). Enfin, en 1938, lorsque l'on commença la démolition de ces derniers bâtiments, l'inscription fut soigneusement enlevée et mise en dépôt

(1) Voyez la planche ci-jointe, qui reproduit une gravure de Bindels qui a été souvent publiée, notamment par P. HARSIN, dans l'Introduction du second *Liber Memorialis* de l'Université, t. I (Liège, 1936), p. 20, pl. II.

(2) Ce sceau est reproduit par la plupart des publications officielles de l'Université, notamment sur la couverture du *Programme des cours*; il l'est aussi sur la couverture de ce *Bulletin*.

(3) Cf. C.-J. COMHAIRE, *Esquisse historique sur les bâtiments universitaires*. Liège, 1892.



L'Université de Liège, en 1845.

dans les locaux de la Bibliothèque, où elle doit se trouver encore actuellement.

C'est au professeur limbourgeois François Gall, chargé des cours d'auteurs grecs et d'antiquités grecques qu'avait été confié le soin de composer l'inscription qui ferait connaître au public la destination de l'édifice sur la façade duquel elle devait figurer (1). Dans sa concision lapidaire, la formule du docte helléniste assimilait l'Université de Liège à un temple consacré à l'étude et à l'enseignement de toutes les sciences; or, une telle conception soulève un problème intéressant d'histoire de la pédagogie : comment le terme *universitas*, qui ne s'appliquait au Moyen Age qu'à une simple corporation, celle des gens voués aux études supérieures, avait-il fini par désigner un institut de culture universelle ? C'est ce que nous allons essayer de montrer dans ces quelques pages.

Déjà sous l'Empire romain, les jurisconsultes avaient donné le titre d'*universitas* à la personne civile qui était constituée par toute association professionnelle reconnue par l'Etat (2). Au début du XII^e siècle, quand furent fondées les premières universités, on attribua à l'ensemble des hautes écoles où les cours étaient professés l'appellation de *studium*, ou bien celle de *studium generale* qui indiquait qu'elles pouvaient être fréquentées par les étudiants de la Chrétienté tout entière, par opposition avec le *studium particulare* qui était réservé à ceux d'une seule région. Quant au terme *universitas*, il s'appliquait à la corporation ecclésiastique, composée principalement de clercs, qui groupait dans son sein les deux catégories de personnes qu'animait le même amour pour la science, à savoir les maîtres qui l'enseignaient et les étudiants qui s'y initiaient. Cette distinction correspondait en somme à celle des maîtres et des compagnons que l'on trouvait alors dans la plupart des corporations professionnelles bien organisées, comme l'étaient par exemple certains « bons métiers » de la Cité de Liège. Et quand l'étudiant avait enfin acquis le degré de science exigé, il accomplissait l'« acte doctoral » en défendant publiquement une thèse qui était la première manifestation de son activité scientifique, comme le « chef d'œuvre » était la première preuve du savoir de l'artisan; s'il triomphait dans cette dernière épreuve, l'étudiant recevait le titre de *doctor* et entraît dans les rangs des professeurs avec le *jus ubique docendi*.

En 1255, lorsque l'Université de Paris (qui devait servir de modèle à tant d'autres) obtint du pape Innocent IV le droit de posséder un sceau en propre, ce qui était le signe de son indépendance corporative, elle y fit graver en exergue la légende suivante : *S(igillum)*

(1) Pour la biographie de François Gall, né à Sittard en 1763 et décédé à Liège en 1841, voyez la notice de LE ROY, dans le premier *Liber Memorialis* (Liège, 1869), col. 334-336.

(2) Cf. J.-P. WALTZING, *Les corporations professionnelles sous l'Empire romain*, t. II (Louvain, 1896), p. 441.

Universitatis magistror(um) et scolariu(m) Parisius (1). Dans les documents contemporains, elle se dénommait ordinairement *Universitas studii Parisiensis*, comme celle d'Oxford *Universitas studii Oxoniensis*, et ainsi des autres. Toutefois, à la même époque, on voit parfois ces appellations prendre une forme abrégée; ainsi, en 1252, on rencontre à Oxford celle d'*Universitas Oxoniensis* et en 1262 à Paris celle d'*Universitas Parisiensis*, qui se rapprochent singulièrement l'une et l'autre de celle que nous donnons actuellement à nos universités (2). Néanmoins, jusqu'à la fin du Moyen Age, la distinction reste très nette entre les deux expressions *studium generale* et *universitas* et il faut attendre le XV^e siècle pour pouvoir constater qu'elles sont devenues synonymes; désormais, le terme *universitas* s'emploie couramment pour désigner l'institution tout entière (3).

On sait d'ailleurs que le principe organisateur des universités médiévales avait été l'idée de créer une représentation de la science universelle, comme le pape représentait l'Eglise universelle et l'empereur l'*Imperium* universel (4). En outre, grâce à la similitude des programmes des cours, à l'équivalence des grades et à l'adoption du latin comme langue véhiculaire de l'enseignement, les professeurs et les étudiants passaient facilement d'un *studium* à l'autre selon leurs convenances personnelles et sans guère se soucier des frontières politiques; en temps de guerre, la robe de maître ou de docteur, voire même celle d'étudiant valait un sauf-conduit (5). Ce fut sans doute ce caractère cosmopolite de la corporation universitaire qui lui assura, dans la ville où elle était organisée, une place suréminente vis-à-vis des autres corporations qui étaient purement locales et lui permit de se réserver peu à peu pour son usage exclusif le titre d'*universitas*; depuis la Renaissance, en effet, c'est par une appellation dérivée de ce titre que l'on désigne, dans la plupart des langues modernes les établissements d'enseignement supérieur (6). Au surplus, à cette époque, la plupart des universités, grâce au développement des programmes de leurs différentes facultés, embrassaient la totalité des principaux domaines de la science; l'universalité du *studium* n'était plus seulement géographique, mais aussi intellectuelle et culturelle. En 1477, lorsque le comte Eberhard de Wurtemberg créa l'Université de Tubingue, il déclara solennellement vouloir fonder

(1) Ce sceau représente, au-dessous de la croix, la Vierge, patronne de l'église Notre-Dame, et plus bas, en six compartiments superposés, les maîtres et les étudiants en plein travail. Cf. L. LIARD, *L'Université de Paris* (Paris, 1909), p. 7, fig.

(2) Cf. S. D'IRSAÏ, *Histoire des universités*, t. I (Paris, 1933), pp. 127 et 148.

(3) Cf. H. RASHDALL, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, 2^e édit. (Oxford, 1936), pp. 15-17.

(4) P. SIMON, *Die Idee der mittelalterlichen Universitaet* (Tubingue, 1932), p. 22.

(5) F. STROWSKI, *Etudiants et étudiantes* (Paris, 1935), pp. 13 et suiv.

(6) En espagnol cependant, le mot *universidad* a conservé le sens primitif de corps constitué dans un but quelconque. — En droit canon, les universités sont désignées par l'expression *universitates studiorum*. Cf. A. BRIDE, art. Universités, dans le *Dictionn. de théologie catholique*, fasc. CXLIV (Paris, 1948), col. 2230 et 2260.

un « *universale divinarum humanarumque scientiarum studium* »; comme on l'a judicieusement observé à ce propos, « on rencontre ici la fameuse idée de l'*universitas scientiarum*, non plus celle, juridique et sociale du Moyen Age, mais la nouvelle idée de l'université : ensemble de l'étude des connaissances humaines » (1).

A l'époque moderne, en beaucoup de régions de l'Europe, l'institution universitaire subit une profonde évolution; elle tend notamment à se laïciser, à se nationaliser et elle perd progressivement son organisation corporative et son autonomie administrative d'antan; elle est désormais soustraite à l'autorité ecclésiastique et soumise de plus en plus à l'ingérence des pouvoirs publics. Les érudits eux-mêmes finissent par oublier le sens primitif du terme *universitas* et semblent se figurer qu'il doit s'expliquer simplement par le caractère encyclopédique de l'enseignement supérieur qui comprend alors toutes les branches du savoir. Tel est par exemple, au XVII^e siècle, le cas du savant jurisconsulte Valère André, l'un des premiers historiens de l'Université de Louvain, lequel prétend expliquer l'origine du titre qu'elle porte par les considérations suivantes : « ... *quod [universitates] sint studium quoddam universi, id est omnium disciplinarum, quia universae ac rerum universarum, divinarum humanarumque in ijs scientia ac disciplina tradantur* » (2). Et c'est bien là aussi la conception que se faisait de l'université, au début du XIX^e siècle, le professeur François Gall et qu'il exprimait dans la formule *Universis Disciplinis* qui devait, de 1824 à 1890, briller en lettres d'or au frontispice de la Salle académique de Liège.

Tout récemment, dans un excellent article sur les études universitaires dans notre ville, M. René Clémens a émis le vœu de voir « ce vieux symbole de l'universalité de l'institution universitaire » retrouver un jour sa place dans les installations nouvelles (3). Nous sommes d'avis que la suggestion de notre distingué collègue mérite d'être retenue; mais comme la reconstruction de l'aile des bâtiments démolie en 1938 risque de tarder encore quelque temps, nous estimons qu'il serait plus sage de ne pas attendre jusqu'alors; on pourrait retirer dès maintenant des oubliettes de la Bibliothèque l'inscription et la fixer sur la façade postérieure de la Salle académique, celle qui donne sur la cour intérieure; ainsi, cette vénérable devise de notre *Alma Mater* figurerait de nouveau sur l'édifice même pour lequel elle avait été composée jadis.

Léon HALKIN.

(1) S. D'IRSAY, *op. cit.*, t. I, p. 292.

(2) Valerius ANDREAS, *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis*, 2^e édit. (Louvain, 1650), p. II v. — L'auteur fait observer ensuite que beaucoup d'universités (par exemple celles de Paris et d'Orléans) ne méritent pas vraiment ce titre parce qu'elles ne possèdent pas toutes les facultés : « *Quamvis pleraque hodie sint et nuncupentur Studiorum Universitates, in quibus universa illa encyclopaedia non exercetur; uti in primis Parisiensis, ubi nulla Juris Civilis Professio publica habetur aut Facultas, ut neque in Aureliana ulla S. Theologia; quas tamen dici placuit Universitates* ».

(3) René CLÉMENS, *Les études universitaires à Liège*, dans ce *Bulletin*, t. XX (1948), p. 7, n. 1.

L'enseignement et quelques aspects de l'activité scientifique en Algérie ⁽¹⁾

INTRODUCTION

Les problèmes d'enseignement ont pris en Algérie une place importante depuis que cette colonie a été dotée de l'autonomie financière. C'est qu'en effet, on a compris qu'il y allait de l'intérêt économique — car l'ignorance des masses ne peut que favoriser la stagnation économique — et aussi de l'intérêt social — car la cohabitation d'éléments ethniques si divers ne suffit pas à susciter la compréhension mutuelle, seule l'école peut y arriver, en imposant un idéal commun.

Aussi l'effort de scolarité est-il poussé aussi loin que possible sur la base des principes d'organisation ci-après. D'abord, on a admis l'utilité d'un cycle complet depuis l'école maternelle jusqu'aux Facultés et ce, à l'encontre de l'opinion — non confirmée par les faits — que la création d'une élite en vase clos pouvait être de nature à distendre les liens d'esprit entre la Métropole et l'Algérie. Ensuite, on n'a pas hésité non plus à éviter une spécialisation ethnique des écoles : les établissements scolaires à tous les degrés sont ouverts à tous les élèves sans distinction d'origine ethnique. Et s'il y a encore des « écoles primaires des indigènes », c'est par souci d'ordre pédagogique — et non politique — à savoir, l'utilité de l'usage des langues maternelles comme langues véhiculaires dans les classes du degré primaire; cela se limite d'ailleurs aux populations rurales. Enfin, on a pris soin de multiplier les institutions qui complètent l'œuvre scolaire en créant un enseignement pratique répondant aux besoins de la population : cours d'apprentissage, écoles professionnelles, centres d'artisanat.

(1) Voir à ce sujet dans *L'Encyclopédie Coloniale et Maritime*, Algérie et Sahara, publiée sous la direction d'Eugène GUERNIER, tome I^{er}, Paris, 1948 : *L'Enseignement*, par G. HARDY, pp. 199-208; *L'Œuvre de la Science pastorienne*, par Em. SERGENT, pp. 218-224; *L'Enseignement, la Recherche et l'Expérimentation agricoles*, par M. BARBUT, pp. 389-392; *La Pré-histoire*, par M. REYGASSE, pp. 19-34; *L'Algérie dans l'Antiquité*, par L. LESCHI, pp. 37-56; *L'Afrique du Nord musulmane du VII^e au XIX^e siècle*, par G. MARÇAIS, pp. 57-72; *La Santé et l'Assistance publique*, par G. GRENOUILLEAU, pp. 209-217.

Mais si, qualitativement, l'effort fait au profit de l'enseignement est satisfaisant, on est loin de compte au point de vue quantitatif; il y a surpeuplement de la plupart des établissements à tous les degrés, tellement le recrutement est considérable.

Quant à l'organisation générale, le Service de l'Enseignement n'a pas été jusqu'ici atteint par les mesures de décentralisation par lesquelles l'Algérie a acquis son autonomie administrative. En effet il demeure « rattaché » *administrativement* à la Métropole (sauf pour les écoles des indigènes et l'enseignement technique), mais *financièrement* au Gouvernement Général de l'Algérie. Celle-ci, forme une Académie sur le modèle des Académies métropolitaines, administrée par un Recteur — qui est le Recteur à l'Université d'Alger. Toutefois, le Recteur d'Alger a des pouvoirs plus étendus que ses collègues de la Métropole. En outre, vu l'étendue du territoire, il est assisté de deux Vice-Recteurs, d'un Inspecteur de l'Enseignement professionnel, d'une Inspectrice de l'Enseignement professionnel et artistique et d'un Inspecteur de l'Enseignement agricole. Au chef-lieu de chacun des départements (Alger, Oran, Constantine), il y a un Inspecteur d'Académie ayant sous ses ordres des Inspecteurs primaires. Sinon, quant au recrutement et au statut, même situation que dans la Métropole, sauf que le personnel enseignant bénéficie des avantages algériens, comme par exemple l'« indemnité algérienne » accordée en plus du traitement, ainsi que des bonifications pour la retraite.

I. — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'Enseignement primaire date des premiers temps de l'occupation. Mais son développement fut d'abord très lent, à telle enseigne que vers 1870, il n'y avait qu'une quarantaine d'écoles. Mais après cette date, le nombre n'a fait que diminuer, à tel point qu'en 1880, il n'en restait qu'une quinzaine. Par contre, à partir de 1881 et jusqu'à nos jours, l'enseignement primaire a connu une progression constante : en 1945, il y avait 100.000 élèves indigènes et les écoles étaient pour les quatre-cinquièmes situées en tribu.

Quoique les programmes ne s'écartent guère de ceux de l'enseignement métropolitain, l'école d'indigènes a cependant des caractéristiques propres. En effet, elle accorde une importance toute spéciale à l'étude de la langue française et a recours à une méthode essentiellement active, intuitive et vivante. Elle fait en outre une place appréciable à une éducation agricole, laquelle vise à la pratique uniquement. De même aussi dans les cours professionnels, les élèves font, sous la conduite d'instituteurs spécialisés et de maîtres-ouvriers, un véritable apprentissage de métier.

De ce fait, les débouchés offerts aux élèves indigènes sont assez variés. Beaucoup restent dans le milieu familial dont ils contribuent à améliorer le genre de vie. D'autres deviennent artisans ou s'emploient dans les ateliers et les chantiers. Un nombre relativement

élevé d'entre eux continuent des études dans l'Enseignement secondaire et même à l'Université : il y a déjà un certain nombre de médecins, de pharmaciens, d'avocats et de professeurs d'origine indigène. Enfin quelques-uns entrent dans les *médersas* (ou écoles franco-arabes) en vue de la magistrature musulmane ou de l'enseignement musulman.

Remarquons que si l'Algérie compte déjà beaucoup d'écoles de garçons, il y a peu d'écoles de filles. C'est qu'en effet si, au début, l'indigène consentait aisément à envoyer ses fils à l'école, il était assez rebelle à l'idée d'y envoyer ses filles. Cette situation n'était pas sans présenter une certaine gravité, car tant que l'intérêt scolaire n'aura pas atteint la femme indigène, l'action civilisatrice ne sera jamais que superficielle. Fort heureusement, cet état de choses s'améliore grandement depuis une vingtaine d'années : à présent les indigènes eux-mêmes — surtout en Kabylie — demandent des écoles pour leurs filles. Aussi, voit-on le nombre de ces écoles grandir. L'instruction qu'on y dispense est, plus encore que chez les garçons, orientée vers la pratique, surtout vers l'éducation morale et l'éducation domestique, travaux féminins, économie domestique, puériculture, etc.

Le succès de l'enseignement primaire algérien, tant dans les villes que chez les ruraux, tient au dévouement intelligent et constant du personnel, lequel ne se confine pas ici dans les seules fonctions pédagogiques, mais aussi se voue à faire autour de lui le plus de bien possible et aide l'indigène de ses conseils en toutes circonstances.

Malgré tout, au total, les résultats sont encore insuffisants. En effet, s'il y a 100.000 écoliers indigènes, il y a 600.000 enfants indigènes sans école. Et à la cadence actuelle de la création d'établissements scolaires, il faudra un siècle et demi pour assurer une scolarisation totale.

Aussi prend-on des mesures en vue d'améliorer très rapidement la situation. C'est ainsi qu'on a établi un ordre d'urgence dans la création d'écoles en faveur de la scolarité urbaine, car si l'enfant des villes échappe à l'école, c'est la rue qui s'empare de lui et le corrompt pour sa vie entière. Au rythme actuel de l'installation d'écoles, la tâche, pour les villes, pourrait être achevée dans une dizaine d'années. Mais il en est tout autrement dans le monde rural. Ici, on imagina d'abord de créer, non pas des écoles, mais des « centres ruraux d'éducation », c'est-à-dire des institutions reflétant, sur le plan scolaire, la vie paysanne, à savoir : pour les garçons, le matin un enseignement général (langage, lecture, écriture, calcul) et l'après-midi, des travaux d'agriculture et manèment des outils usuels des artisans ruraux; pour les filles, même programme d'avant-midi, et l'après-midi, des travaux de lessivage, couture, jardinage, etc.; tout cela se faisant dans des locaux appropriés : pour les garçons une petite exploitation agricole de type local d'un hectare au maximum;

pour les filles, une buanderie-cuisine avec un jardin d'une dizaine d'ares; avec en plus un local à usage de classe. En fait de personnel, des moniteurs et des monitrices; pas de fonctionnaires, pas de cadres. Cette situation, amorcée en 1936, puis reprise dans le plan quinquennal de 1941, n'a pas eu le temps d'être généralisée.

Entre-temps, on décida de créer des écoles primaires ordinaires, en principe pour tous sans distinction de races. En pratique, il y a toutefois à présent des écoles pour Européens quasi uniquement et d'autres pour indigènes quasi uniquement avec, par endroits, des écoles mixtes, toutes organisées sur le modèle de l'enseignement métropolitain, mêmes règlements, presque mêmes programmes, et le français comme langue véhiculaire.

II. — LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND DEGRÉ

L'Enseignement primaire supérieur (pour les enfants de 12 à 16 ans) n'a été créé en Algérie qu'en 1910. En 1948, il y avait 30 écoles de ce degré dont 18 de garçons et 12 de filles, pour un effectif total de 8000 élèves dont 1000 garçons indigènes seulement et presque pas de filles indigènes.

L'Enseignement technique est venu plus tard encore et n'était représenté que par un seul établissement à la veille de 1914. Mais après 1918, la crise de main-d'œuvre industrielle d'une part et d'autre part la nécessité de créer des cadres de maîtrise, ont conduit à l'organisation d'un enseignement professionnel calqué sur celui de la métropole et comprenant des écoles commerciales et des écoles industrielles et aussi des établissements d'enseignement agricole, ces derniers relevant non pas de l'Académie, mais des Services économiques du Gouvernement Général et ayant, comme couronnement, l'Institut Agricole d'Algérie de Maison-Carrée, lequel délivre des diplômes d'ingénieur-agronome.

Enfin, l'Enseignement secondaire proprement dit est le plus ancien de tous les enseignements du second degré. Apparu en 1883, il compte aujourd'hui 4 lycées et 6 collèges de garçons pour une population de 8500 élèves dont 1000 indigènes, et 3 lycées et 2 collèges de filles pour 3800 élèves dont une centaine d'indigènes. Remarquons que, en ce qui concerne les Européens, le pourcentage des élèves par rapport à la population totale du siège de chaque école atteste, pour les filles comme pour les garçons, que l'enseignement secondaire est plus en faveur ici qu'en France. Notons aussi que les élèves indigènes se révèlent capables des mêmes résultats scolaires que leurs condisciples d'origine européenne.

III. — L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Comme partout dans les pays de l'Islam, il y a en Algérie un enseignement musulman, celui des écoles coraniques, qui ne sort

guère du domaine religieux sauf dans quelques établissements qui prétendent se moderniser.

Quant à l'enseignement primaire privé, il est représenté ici par une cinquantaine d'écoles laïques et une quinzaine d'écoles congréganistes avec près de 10.000 élèves d'origine surtout européenne. Il faut ajouter à cela une dizaine d'écoles maternelles.

L'enseignement secondaire privé est beaucoup moins important encore et ne compte que quelques rares établissements répondant à leur titre.

IV. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université d'Alger a été créée en vertu de la loi du 30 décembre 1909, véritable « charte de l'Enseignement supérieur en Algérie ».

Auparavant, il existait quelques écoles supérieures : l'École de Médecine depuis 1857, où l'on formait des praticiens pour la colonie et à laquelle on adjoignit, en 1879, les Ecoles supérieures de Droit, des Sciences et des Lettres. Ces institutions, à cause de restrictions à la collation des grades académiques, n'ouvraient pas d'emblée l'accès aux carrières libérales : les étudiants devaient achever leurs études en France pour pouvoir briguer ces carrières.

La création de l'Université amena la transformation de ces écoles de caractère ambigu en Facultés auxquelles avec le temps s'ajoutèrent des instituts spéciaux. A présent l'Université groupe quatre Facultés (Droit, Médecine et Pharmacie, Lettres, Sciences) et les établissements ci-après : Institut de Physique du Globe, Institut d'Hygiène et de Médecine Coloniales, Institut d'Etudes orientales, Observatoire de Bouzaréa, Institut de Recherches Sahariennes, Institut d'Urbanisme.

L'effectif des étudiants — qui était de 750 en 1910 — est passé en 1945 à 4000 dont 150 indigènes, chiffres qui se sont maintenus jusqu'à présent.

« En dehors même de sa mission intellectuelle et morale », l'Enseignement supérieur d'Algérie « a fort efficacement contribué à la connaissance scientifique du pays et de ses habitants : il a produit des travaux de première valeur comme ceux des juristes Zeys, Larcher, Morand, des botanistes Trabut, Battandier et Trolard, des géologues Pomel et Ficheur, des orientalistes Masqueray et René Basset, des historiens et archéologues Stéphane Gsell et Eugène Albertini, des géographes E.-F. Gautier et Augustin Bernard pour ne citer que les disparus » (G. Hardy) (1).

(1) G. HARDY : L'Enseignement, art. cité, pp. 207-208.

V. — QUELQUES ASPECTS DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'activité scientifique en Algérie est extrêmement féconde. Les recherches de l'enseignement supérieur s'étendent aujourd'hui non pas seulement aux pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), mais aussi au Sahara et même à l'Afrique noire.

Je voudrais ci-après en donner quelques aspects, en m'excusant de me limiter à ceux que j'ai pu observer de près, le présent inventaire ne voulant avoir, bien entendu, aucun caractère exhaustif.

Ce qui m'a — et pour cause — surtout frappé, c'est l'activité et la production scientifiques du jeune *Institut de Recherches Sahariennes* (I. R. S.).

Celui-ci a été créé à l'Université d'Alger par décret du 20 juillet 1937. Mais à vrai dire, depuis longtemps, l'idée de cet Institut était dans l'air. C'est que depuis qu'il y a des universitaires en Algérie, le Sahara a été pour eux une véritable terre de tentation. Et pourtant, tout de suite après l'achèvement de la conquête et la pacification du Haut-Sahara, si l'on fait exception pour le géographe E.-F. Gautier et pour Chudeau et Flamand, il est peu de savants professionnels qui se laissèrent tenter par le grand désert, sans doute à cause de l'éloignement et des difficultés de toutes natures dans une région sévère où la sécurité était encore loin d'être générale. Il fallut attendre la fin de la Grande Guerre pour voir les hommes de science s'intéresser vraiment au Sahara. À partir de 1920, alors que l'automobile faisait son entrée au désert, on vit apparaître dans diverses parties du Sahara des géographes, géologues, naturalistes, préhistoriens, etc., en même temps d'ailleurs que le Service Géographique de l'Armée abordait l'exécution d'un vaste programme de levé topographique.

À mesure que progressait la recherche scientifique saharienne, la nécessité de coordonner les efforts et aussi de les provoquer s'imposait de plus en plus. De là, vint l'idée de confier à un organisme spécial cette tâche de coordination et de direction.

Ainsi naquit l'I. R. S. à l'Université d'Alger. Il est un véritable Institut d'Université, car les quatre Facultés participent à son activité. Mais à côté des représentants les plus éminents de l'Université, il comprend aussi des personnalités connues pour leurs connaissances sahariennes, comme des officiers du Service des Affaires Indigènes, des médecins, des Pères Blancs, des ingénieurs. Le Président est le professeur René Maire, botaniste, le Vice-Président, M. de Peyerimhoff, Inspecteur général honoraire des Eaux et Forêts et le Secrétaire, le professeur René Capot-Rey, géographe. Les buts de l'I. R. S. sont définis par les statuts. En dehors de la tâche de coordination et d'intensification des recherches de tout ordre relatives aux pays sahariens, il se propose plus particulièrement : « une mise au point des connaissances relatives au Sahara; l'établissement annuel d'une bibliographie saharienne aussi complète que possible; la constitution méthodique d'un fonds saharien à la Bibliothèque de l'Université d'Alger; la

préparation de missions scientifiques susceptibles de compléter dans tous les domaines la connaissance du Sahara; la publication d'annales sahariennes et de travaux préparés par ses membres isolément ou en collaboration. »

Quant aux possibilités financières, l'art. 7 des Statuts porte que « les ressources de l'Institut sont constituées par une subvention prise sur le budget de l'Université et, occasionnellement, par les subventions qui pourraient être obtenues soit du Gouvernement Général de l'Algérie, soit des Gouvernements et des groupements intéressés à la connaissance du Sahara ». A vrai dire, à ses débuts, l'Institut est resté pauvre, vivant si l'on peut dire d'expédients, mais aidé d'une subvention de la Société des Amis de l'Université d'Alger. Dans la suite cependant, les Pouvoirs publics n'ont pas manqué de s'intéresser à l'institution et de lui accorder son appui, et notamment l'Administration des Territoires du Sud.

Le moins que l'on puisse dire est que l'Institut a, jusqu'ici, répondu amplement, comme on va le voir, aux espoirs qu'on avait fondés sur lui.

En effet, depuis sa création, son activité s'est manifestée dans tous les domaines de la science. D'abord, en encourageant, voire en organisant lui-même des missions au Sahara. Parmi celles-ci — et en raison de l'importance des travaux publiés auxquels elle a donné lieu (voir plus loin) —, nous citerons tout particulièrement la Mission Scientifique du Fezzân (1944) que l'Institut organisa sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie (1).

(1) Composition de cette Mission :

Anthropologie : M. le Dr LEBLANC, doyen honoraire de la Faculté de Médecine d'Alger.

Archéologie : M. L. LESCHI, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, directeur des Antiquités de l'Algérie.

Botanique : M. C. KILLIAN, professeur à la Faculté des Sciences.

Ethnographie : M. M. REYGASSE, professeur à la Faculté des Lettres.

Géographie : M. R. CAPOT-REY, professeur de géographie du Sahara et M. J. DESPOIS, professeur de géographie de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres.

Géologie : M. M. DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences, M. P. BELLAIR, professeur au Lycée d'Alger et M. N. MENCHIKOFF, géologue.

Linguistique : M. W. MARÇAIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Météorologie : M. P. QUENEY, directeur de l'Institut de Météorologie et de Physique du Globe.

Zoologie : M. F. BERNARD, professeur à la Faculté des Sciences.

Par ailleurs, M. le médecin-capitaine GRAS, chef du Service de santé dans le territoire du Fezzân-Ghadamès, fut adjoint à la Mission par la Direction des Territoires du Sud.

Les membres de la Mission se sont divisés en deux groupes :

Le premier groupe qui comprenait MM. BERNARD, DALLONI, DESPOIS, KILLIAN, LEBLANC, W. MARÇAIS et REYGASSE, a quitté Alger le 18 février sur un avion spécial qui l'a transporté directement à Sebha, où réside le gouverneur militaire. De là les membres ont rayonné sur tout le territoire soit en camion automobile, soit le plus souvent

En outre, il tient des réunions périodiques au cours desquelles ses membres font des communications suivies de discussions. Durant mon séjour à Alger, il m'a été donné d'assister à deux séances de ce genre, occupées par des exposés d'un intérêt soutenu, la première au cours de laquelle le professeur M. Dalloni, géologue, a fait connaître les importants résultats des fouilles d'archéologie préhistorique qu'il a faites au Fezzân et destinés aux Mémoires de la Mission Scientifique du Fezzân; la seconde, où le Docteur Antoine a fait un exposé des plus remarquables sur l'une des affections sahariennes les plus graves, le trachome.

Enfin, l'Institut couronne brillamment son activité par la publication des *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, importante collection comportant à l'heure présente cinq tomes d'au moins 200 pages chacun, abondamment illustrés et se répartissant sur les années 1942 à 1948. La table des matières de chacun de ces tomes comporte des Articles de fond — qui prennent généralement près des deux tiers du volume — puis des Notes, une Chronique, des Documents et Variétés et une Bibliographie avec, parfois, des Comptes rendus.

Il ne m'est évidemment pas possible de donner ici un aperçu des acquisitions nouvelles de la Science contenues dans ces publications. Disons que le dépouillement de cette riche documentation est une véritable révélation : on a la sensation nette que la connaissance du Sahara est en train de se préciser voire de se rénover, grâce à l'apport de ces travaux de toute première valeur. En ce qui regarde plus spécialement la géographie humaine, j'ai fait une brève mise à jour de cette connaissance dans un ouvrage récent ⁽¹⁾, d'après les travaux remarquables de mon collègue géographe R. Capot-Rey ⁽²⁾.

à chameau pour se retrouver le 20 avril à Sebha d'où un avion spécial les a ramenés à Alger.

Le second groupe comprenait MM. CAPOT-REY, LESCHI et QUENEY. Ils ont été transportés par avion spécial à Ghât, le 19 mars, d'où ils ont gagné Arrikine en automobile. Là ils se sont séparés : M. LESCHI a exploré les vallées du Tadrart et exécuté des fouilles dans la région de Tin Alkoum, d'où il a regagné Ghât et Sebha. MM. CAPOT-REY et QUENEY ont traversé à chameau les plateaux du Tadrart et du Messak, puis l'Erg de Mourzouk, qui était encore complètement inconnu des Européens, enfin, par Gatroïn et Mourzouk, ils ont gagné Sebha, où ils ont pris l'avion régulier, le 8 mai, pour rentrer à Alger.

(1) O. TULIPPE, *Initiation à la Géographie humaine*. Collection *Sciences et Lettres*. Liège, G. Thone, 1949, 342 p., 59 fig.

(2) Le mouvement de la population dans les territoires du Sud, *Revue Africaine*, n° 384-385, 1940; Le nomadisme pastoral dans le Sahara français, *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, t. I^{er}, 1942, pp. 63-83; Problèmes des Oasis sahariennes, *Publications du Centre National de la Recherche Scientifique*, Alger, 1944; Etudes récentes sur le climat de l'Afrique du Nord et du Sahara, *Annales de Géographie*, LV^e année, 1946, pp. 39-48.

On y trouvera aussi quelques aperçus nouveaux sur la climatographie et l'hydrologie sahariennes (1).

D'intérêt tout aussi capital est l'autre série des publications de l'I. R. S. consacrées aux résultats de la Mission Scientifique du Fezzân (1944) (2).

(1) A titre documentaire — et croyant être utile aux personnes désireuses de s'intéresser au Sahara — voici le sommaire des Articles de fond des volumes déjà parus, volumes que l'on peut consulter au Séminaire de Géographie de l'Université de Liège :

- Tome I^{er}* (1942) :
- J. SAVORNIN : Le Sahara dans son cadre géologique.
 - L. LESCHI : Rome et les Nomades du Sahara Central.
 - R. CAPOT-REY : Le nomadisme pastoral dans le Sahara français.
 - J. DUBIEF : Les chronologies des Kel Ahaggar et des Taïtoq.
 - Lt MOUNIER : Le travail des peaux chez les Touareg Hoggar.
 - C. MAITRE-DEVALLON : Le Méditerranée-Niger.
- Tome II* (1943) :
- J. DUBIEF : Les vents de sable dans le Sahara français.
 - Ch. KILLIAN : Plantes et sols au Sahara et leurs relations mutuelles.
 - M. LELUBRE : Les grands traits géologiques de l'Ahaggar (Sahara Central).
 - R. CAPOT-REY : La morphologie de l'Erg Occidental.
 - L. LEHUREAUX : Les origines des oasis du Tidikelt et du Bas-Touat.
 - M. H. MOREL : Essai sur l'épée des Touareg de l'Ahaggar (takouba).
- Tome III* (1945) :
- P. QUENEY : Classification aérologique des types de temps du Sahara français.
 - Th. MONOD : La structure du Sahara atlantique.
 - H. SCHOELLER : Le Quaternaire de la Saoura et du Grand Erg Occidental.
 - C. KILLIAN : Expédition 1943 (Air et Ténéré).
 - L. VIGOUROUX : L'émigration mozabite dans les villes du Tell Algérien.
 - J. ROGET : Fêtes religieuses et réjouissances païennes au Gourara.
- Tome IV* (1947) :
- J. DUBIEF : Les pluies au Sahara Central.
 - J. SAVORNIN : Le plus grand appareil hydraulique du Sahara (nappe artésienne dite de l'Albien).
 - R. CAPOT-REY : L'Edeyen de Mourzouk.
 - F. NICOLAS : La transhumance chez les Iullemeden de l'Est.
 - D^e M. H. MOREL : Remarques sur la vie mentale et les gestes des Touareg de l'Ahaggar.
 - H. LHOÏE : La poterie dans l'Ahaggar.
- Tome V* (1948) :
- C. ARAMBourg : Observations sur le Quaternaire de la région du Hoggar.
 - A. F. DE LAPPARENT : Mission géologique dans le Sahara algérien.
 - A. CORNET : Sur la réalité de mouvements post-érotacés au Sahara.
 - R. et F. CAPOT-REY : Le déplacement des sables éoliens et la formation des dunes désertiques, d'après R. A. BAGNOLD.
 - Lt-Cl BORRICAND : La nomadisation en Mauritanie.
 - G. GAUCHET : Irrigation et mise en valeur du Tafilalet.
 - D^{rs} R. ANTOINE et R. LEGROUX : Caractéristiques de la pathologie au Fezzân.

(2) Elle consiste en une collection de cinq *Mémoires* de 2 à 300 pages chacun, à savoir :

Tome I^{er} : Anthropologie et Ethnologie, par le D^e M. E. LEBLANC.

Tome II : Hydrogéologie de la cuvette fezzânaise, par P. BELLAIR.

Tome III : Géographie humaine, par J. DESPOIS.

Tome IV : Biologie végétale, par Ch. KILLIAN.

Tome V : Zoologie, par F. BERNARD et P. DE PEYERIMHOFF.

Ces ouvrages sont en communication au Séminaire de Géographie.

Deux autres tomes sont à paraître :

Tome VI : Géologie et Préhistoire, par M. DALLONT et Th. MONOD.

Qu'il me soit permis d'évoquer ici la part prise par mes collègues géographes, MM. Capot-Rey et Despois.

M. Capot-Rey a porté ses recherches surtout sur l'Edeyen (erg de Mourzouk) et a rapporté des résultats très intéressants relativement à la géographie physique, à la géologie, à l'archéologie et à la pré-histoire, ainsi qu'un itinéraire au 1.000.000^e et un levé topographique de la région traversée, tous deux effectués par des membres de son équipe. Ces résultats ont été en partie publiés (1).

Quant aux observations et recherches de M. Despois, elles font l'objet du tome III de la Collection, consacré tout entier à la géographie humaine, ouvrage de toute première valeur où sont étudiés de façon exhaustive et brillante à la fois les faits de géographie humaine. La démonstration y est faite que si le Fezzân offre actuellement le spectacle d'une région saharienne très peu habitée, pauvre, voire misérable par endroits, parsemée de ruines de villages et de ruines de palmeraies, ce n'est pas parce qu'il manque d'eau, ni parce que le sol est de moindre qualité qu'ailleurs, c'est en raison des vicissitudes d'un passé troublé par les brutales entreprises des voisins nomades (2).

Et puisqu'il est question de la quote-part des géographes algérois dans la recherche scientifique, on se doit tout d'abord de rappeler ici les grands noms déjà évoqués plus haut de E.-F. Gautier et d'Aug. Bernard, savants qui ont consacré presque toute leur activité scientifique à la connaissance de l'Afrique du Nord et du Sahara et dont l'œuvre est réellement considérable.

Mais il faut tout de suite ajouter que mes collègues géographes d'aujourd'hui ont dignement et brillamment fait la relève, en précisant ou réformant les vues émises par leurs grands devanciers, et aussi en apportant des résultats entièrement neufs à la science géographique.

C'est d'abord R. Capot-Rey, spécialiste du Sahara qui, en dehors de son apport d'études sahariennes déjà citées, a enrichi la géographie humaine générale d'un ouvrage remarquable sur la géographie de la circulation (3) et la géographie régionale, d'un important mémoire,

Tome VII : Contribution à l'étude des parlers arabes du Fezzân, par W. MARÇAIS.

Signalons aussi l'existence de la :

Carte de la déclinaison magnétique sur le Sahara pour 1938, par A. LASSERRE et

J. DUBIEF.

Le lecteur pourra trouver un compte rendu sommaire des recherches effectuées par les membres de la Mission, compte rendu publié dans le tome III (1945) des *Travaux de l'I. R. S.* (pp. 161-191).

(1) R. CAPOT-REY : L'Edeyen de Mourzouk, *op. cit.*

(2) Pour plus de détails au sujet de la vie économique, du niveau vie des populations et de l'habitat, voir O. TULIPPE, *ouvr. cité*, d'après J. DESPOIS, *ouvr. cité*.

(3) Géographie de la Circulation sur les Continents. *Collection de Géographie humaine dirigée par P. Deffontaine*, n° 20. Paris, N. R. F. Gallimard, 1946, 296 p., 5 fig. et 1 carte in texte, 32 pl. phot. h. t.

reçu comme thèse de doctorat, sur la Région Industrielle Sarroise (1).

C'est ensuite J. Despois, qui en plus de son importante contribution à la connaissance du Fezzân — et dont il a déjà été question — est devenu le géographe spécialiste de l'Afrique du Nord. On lui doit en effet, outre divers articles, deux ouvrages importants consacrés à la Tunisie (2), deux autres sur l'ancienne colonie italienne d'Afrique du Nord, à savoir : une étude géographique — reçue comme thèse de doctorat — sur le Djebel Nefousa (Tripolitaine) (3) et une étude sur la colonisation italienne en Lybie, reçue comme thèse annexe (4), enfin une œuvre magistrale de synthèse sur l'Afrique du Nord française, sortie de presse cette année (5).

Ajoutons à cette revue sommaire, deux ouvrages de tout premier plan, reçus comme thèse de doctorat et consacrés à la géographie physique, celui de J. Dresch relatif au relief du Massif central du Grand Atlas (6) et celui de R. Tinthouin, sur les aspects physiques du Tell oranais (7).

Quittant le domaine de l'activité géographique — dont l'analyse ci-dessus s'est volontairement bornée à l'essentiel — je veux signaler à l'attention de lecteurs l'existence de la *Revue de la Méditerranée*, dirigée par M. J. Alazard, doyen de la Faculté des Lettres et directeur du Musée National des Beaux-Arts, périodique paraissant six fois par an et qui est, suivant le vœu même de son Comité de direction — vœu formulé en sous-titre —, une revue de pensée et d'information française. Publié par l'Université d'Alger, ce périodique de tenue excellente traite de sujets se rattachant surtout aux disciplines de la Faculté des Lettres et aux beaux-arts.

Dans le domaine de l'*ethnographie, de la préhistoire, de l'archéologie, de l'art musulman et des beaux-arts*, un effort vraiment considérable a

(1) *La Région Industrielle Sarroise. Etude géographique*. Paris, Berger-Levrault, 1934, xi-637 p., 36 fig., 4 cartes h. t., XXXIV pl. de phot. h. t.

(2) *La Tunisie*. Paris, Larousse, 1930, 208 p., 127 héliogr., 7 cartes dont 1 h. t. (*épuisé*) et la *Tunisie orientale. Sabel et Basse Steppe. Etude géographique*. Paris, « Belles Lettres », 1940, 616 p., XX pl. photo., 39 fig. et cartes.

(3) *Le Djebel Nefousa (Tripolitaine). Etude géographique*. Paris, Larose, 1935, xii-352 p., 17 pl., 3 cartes h. t.

(4) *La Colonisation italienne en Lybie. Problèmes et méthodes*. Paris, Larose, 1935, xii-148 p., 5 fig.

(5) *L'Afrique du Nord*, dans *Colonies et Empires*, 4^e série : *Géographie de l'Union française*, I, *L'Afrique Blanche Française*, tome 1^{er}, Paris, Presses Universitaires de France, 1949, xvi-624 p., 42 cartes dont 3 h. t.

(6) *Recherches sur l'Evolution du relief dans le Massif Central du Grand Atlas. Le Haous et le Sous*. Tours, Arrault et Cie, 1941, xix-708 p., 206 fig., XL pl. de photo. h. t., X pl. cartes et fig. h. t.

(7) *Les aspects physiques du Tell oranais. Essai de morphologie de pays semi-aride*. Oran, Fouque, 1948, 638 p., 86 cartes et fig., LXXXII pl. de photo. h. t.

Ajoutons, du même auteur : *Colonisation et évolution des Genres de vie dans l'Ouest d'Oran de 1850 à 1885*. Oran, Fouque, 1947, 389 p., 18 fig.

été fait et se continue en Algérie, sous l'impulsion énergique de la Direction des Antiquités et grâce à la collaboration confiante du Gouvernement Général et des savants (1). Parmi ceux-ci citons d'abord les pionniers, D. Luciani, directeur des Affaires Indigènes et St. Gsell, professeur à la Faculté des Lettres, lesquels travaillant en liaison, ont fait aboutir la création de cette Direction des Antiquités. L'activité de celle-ci s'est traduite par la création des musées et se manifeste toujours par l'organisation systématique des recherches et des fouilles. Dans cette double tâche, les savants ont joué et continuent de jouer un rôle éminent, pour la préhistoire et l'ethnographie, MM. Reygasse et Balout, pour les antiquités, autrefois, J. Carcopino et E. Albertini et, actuellement, L. Leschi et G. Marçais, pour les beaux-arts, J. Alazard.

L'Algérie possède sur son sol et dans ses territoires du Sud d'étonnantes stations préhistoriques, dont les fouilles ont fourni les éléments scientifiques d'établissement de la chronologie préhistorique que l'on sait et ont permis l'installation d'un des plus beaux musées de préhistoire qui soit (2), réalisation unique entièrement due à M. Reygasse et qui intéresse non seulement l'Afrique du Nord mais aussi le Sahara. En outre, l'Université d'Alger a le privilège, chose encore assez rare en France, d'une chaire officielle de la préhistoire, occupée à présent par M. Balout, successeur de M. Reygasse.

Pour ce qui concerne l'ethnographie, M. G. Marçais a réuni de très beaux ensembles relatifs au mobilier, au costume, à la cuisine, aux objets rituels, à la poterie primitive, tapis, tentures, bijoux, objets de parure, armes, etc.

Les recherches préhistoriques comportent une large part de prospection et de découverte dans laquelle les amateurs locaux jouent un grand rôle. Beaucoup parmi ceux-ci hésitent à faire connaître leurs trouvailles par crainte d'être ridiculisés ou parce qu'ils croient que ce qu'ils ont à faire voir est déjà connu. Et pourtant, ainsi que l'a prouvé la tournée effectuée par M. Balout en 1948 dans le Département de Constantine, ils peuvent constituer des chercheurs capables de bien travailler s'ils sont aidés, suivis, conseillés. Aussi, pour les découvrir, la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts envisage-t-elle, pour toute l'Algérie, des tournées comme celle de M. Balout, ainsi que la création de circonscriptions préhistoriques.

Le contrôle des recherches privées repose sur la législation en vigueur dans la Métropole (décret du 9 février 1942 et arrêté du 7 avril 1945, dont la Belgique aurait sans doute intérêt à s'inspirer

(1) Voir à ce sujet la plaquette éditée en 1948 sur l'ordre du Gouvernement Général par la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts sous le titre : Note sur l'Ethnographie, la Préhistoire, l'Archéologie, l'Art musulman, les Beaux-Arts en Algérie, Alger, 1948, 111 p.

(2) Musée du Bardo, à Alger (Préhistoire : M. REYGASSE; Ethnographie : M. G. MARÇAIS.

dans le cadre de la protection de ses réserves archéologiques). Mais afin de mieux endiguer l'exploitation clandestine des gisements préhistoriques, le Gouverneur Général de l'Algérie a décidé qu'aucune fouille ne pourra être entreprise sans autorisation et sans qu'un contrôle ne puisse être assuré par la Direction des Antiquités.

L'organisation des fouilles requiert de nos jours la mise en œuvre de moyens techniques et de méthodes qui ne sont plus à la portée de prospecteurs isolés. Aussi, le Service des Antiquités a-t-il décidé d'organiser lui-même des fouilles et même de se substituer à l'initiative privée en cas de découverte fortuite de grand intérêt.

Enfin, on se préoccupe de doter le Musée du Bardo des instruments d'études dignes du rôle éminent que la préhistoire algérienne est appelée à jouer dans le domaine des sciences préhistoriques. De même, en vue de susciter un courant d'intérêts autour des recherches, on se préoccupe de moderniser la présentation des collections des Musées : ce travail était en cours au début de 1949 au Bardo d'Alger.

Quant à l'archéologie algérienne, on peut affirmer qu'elle occupe à présent un rang réellement éminent. Les antiquités romaines de l'Algérie fournissent des monuments et surtout des ensembles tout à fait uniques, dont l'intérêt scientifique dépasse largement l'Afrique.

Si les premières fouilles systématiques remontent aux initiatives heureuses de Louis-Philippe, on peut affirmer que c'est à partir des toutes dernières décades que la recherche archéologique est sortie du domaine surtout descriptif et architectural pour entrer dans celui de la recherche scientifique pure. Cette évolution a débuté avec la création, en 1912, de l'Inspection des Antiquités mais surtout depuis la création, en 1922, de la Direction des Antiquités de l'Algérie placée sous l'autorité de la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Les résultats de cette évolution apparaissent de façon éclatante à quiconque a eu l'inestimable avantage de les observer sous la conduite du savant et brillant cicérone qu'est M. Leschi, directeur des Antiquités.

L'Algérie a eu la sage prévoyance de s'assurer la propriété de bon nombre de champs de fouilles et terrains pouvant recéler des monuments antiques. De ce fait, elle a eu la possibilité d'exhumer et de constituer des ensembles archéologiques imposants, véritables villes-musées ⁽¹⁾, ce qui place l'Algérie à ce point de vue au-dessus de l'Italie elle-même.

Ces grands chantiers de fouilles, outre qu'ils ressuscitent les restes des villes de l'Afrique ancienne, permettent de reconstituer la

(1) *Les Villes-Musées* (Archéologie, L. LESCHI) de Timgad, Lambèse, Djemila, Tiddis Bône, Tébessa, Khamissa et Madaure, Césarée, Tipasa, Tombeau de la Chrétienne, Gemellere. Les *Musées* indépendants des champs de fouille : Le Musée National Stéphane Gsell à Alger, et les Musées de Constantine, Oran, Cherchell, Philippeville, Bougie, Sétif.

vie urbaine antique jusque dans ses moindres détails — véritable leçon d'histoire toujours vivante — outre qu'ils sont devenus ou deviennent peu à peu un puissant attrait pour le tourisme.

A cela, il faut ajouter les recherches systématiques organisées en vue de la reconstitution de l'histoire de l'Afrique Proconsulaire, de la Numidie et de la Maurétanie Césarienne et auxquelles, avantage précieux, les élèves de l'École française de Rome, ont pris et prennent une part importante grâce à des bourses de recherches accordées chaque année par le Gouvernement Général.

Depuis trois ans, les recherches archéologiques dans l'espace ont pris un nouvel essor, par suite de l'utilisation de procédés nouveaux dans la recherche aérienne. Abandonnant les méthodes de photographie aérienne utilisées en cette matière après la Grande Guerre, la Direction des Antiquités a adopté les procédés les plus modernes de la prospection à haute altitude sur vastes zones. Ce travail a conduit à des résultats édifiants. Ainsi, on a été amené à constater que l'organisation des frontières romaines aux confins du Sahara était infiniment plus étoffée que ce qu'avait révélé la prospection antérieure au sujet du *Limes* et qu'elle comportait un échelonnement en profondeur bien plus grand que celui envisagé jusqu'ici et comprenant en réalité, trois organisations distinctes mais solidaires et complémentaires, à savoir : « une organisation militaire très complète dont la ligne d'arrêt est représentée par un ouvrage linéaire surprenant, se développant de la région de Gafsa aux montagnes du Hodna, sur 650 kilomètres de longueur; une organisation routière très développée, une organisation hydraulique complète de régions présahariennes ou désertiques, portant sur des dizaines de milliers d'hectares » (1). Inutile d'ajouter que ces importants résultats sur la connaissance du *Limes* sont appelés à un grand retentissement en dehors même de l'Algérie.

En ce qui concerne l'art musulman, depuis qu'en 1846, Bugeaud décida la recherche des objets de cet art, les collections se sont enrichies progressivement par les recherches de chantiers de fouilles archéologiques, par des achats et des dons. Elles sont à présent rassemblées dans le Musée National Stéphane Gsell dont elles occupent cinq salles. Les pièces importantes et en particulier les broderies et les tapis ont été copiés au Cabinet de dessin de l'Académie : ces copies étant conservées au Service de l'Artisanat, elles fournissent de beaux modèles à l'industrie artisanale. Le Musée a en outre une place de choix dans l'activité scientifique. En effet, la Faculté des Lettres d'Alger possède depuis 1919, une chaire d'archéologie musulmane — la seule chaire française d'ailleurs — dont le Musée est en quelque sorte le laboratoire, où l'on a pu reconstituer le développement de la civilisation musulmane.

(1) Plaquette précitée, p. 61.

Le travail considérable qui a été réalisé pour arriver à ce résultat, est en grande partie l'œuvre de M. G. Marçais, directeur depuis 1920 du Musée Stéphane Gsell (1).

Qu'il me soit permis d'insister aussi sur certaines manifestations de l'activité de l'Algérie dans le domaine des beaux-arts.

Si à vrai dire, il faut attendre le XX^e siècle pour voir s'affirmer le développement des beaux-arts dans ce pays, ce siècle voit éclore une « Ecole d'Alger » créée par un certain nombre d'institutions fondées par le Gouvernement et avec l'appui des Assemblées, à savoir les Musées de Peinture et de Sculpture, l'Ecole des Beaux-Arts et la Villa Abd-El-Tif.

En vue de hausser le milieu artistique à celui des besoins d'un pays où la formation d'une élite intellectuelle s'accroît chaque année, on décida de remplacer l'ancien Musée Municipal par un musée national inspiré d'un esprit nouveau et avec des collections importantes et aménagées dans un cadre digne d'elles. Le Musée National des Beaux-Arts, conçu selon les règles les meilleures de la muséographie moderne, fut inauguré en 1930 à l'occasion du Centenaire de l'Algérie française. Il est devenu, grâce à son savant et actif directeur, J. Alazard, « l'un des plus vivants du monde occidental ». L'une des manifestations les plus importantes de l'activité de ce Musée est certes l'organisation d'expositions soit au Musée lui-même, soit circulantes dans les villes d'Algérie. Parmi les premières, il nous plaît de citer l'Exposition d'Art belge de 1938, dont le but était de faire apprécier la vitalité de l'art belge contemporain et de montrer les liens qui l'unissent aux anciens maîtres de notre pays.

Parmi les institutions de nature à promouvoir la vie artistique de l'Algérie, l'une des plus originales est la Villa Abd-El-Tif, que l'on a pu comparer à la Villa Médicis ou à la Casa Velasquez, quoique présentant avec celles-ci de nettes différences. Créée en 1948, elle accueille chaque année deux artistes, peintres, sculpteurs ou graveurs, choisis par un jury parisien et désigné pour une période de séjour de deux années.

Enfin, pour parfaire le climat favorable au développement des beaux-arts en Algérie, il y a encore l'intervention de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, instituée en 1881 déjà et comprenant à présent une section réputée d'architecture, des ateliers de peinture, sculpture et de décoration et, depuis l'an dernier, un atelier de gravure dirigé par l'un des meilleurs graveurs contemporains, M. Bersier.

En vue de promouvoir ce mouvement artistique qui s'accroît d'année en année, on a créé des bourses et subventions destinées aux mieux doués et leur permettant d'aller se perfectionner à Paris.

(1) En plus de ce Musée, l'Algérie en compte trois autres consacrés à l'art musulman, à savoir, ceux de Tlemcen, de Bougie et de Constantine.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut passer sous silence l'attribution de grands prix destinés à encourager non seulement les beaux-arts mais aussi la littérature. Il s'agit d'abord depuis 1922 d'un *Grand Prix Artistique de l'Algérie*, ouvert même aux artistes métropolitains à condition pour ceux-ci de présenter des œuvres traitant de sujets algériens ; ensuite d'un *Grand Prix Littéraire*, constitué en 1921 et attribué à l'auteur d'une œuvre littéraire, d'imagination, historique ou scientifique et offert aussi aux Métropolitains à la même condition que pour le précédent ; enfin, depuis 1947, un *Prix Littéraire de Langue Arabe* pour le meilleur ouvrage d'histoire, de sciences ou de littérature, en langue arabe. Ces trois prix sont à présent attribués tous les cinq ans.

Dans le domaine agricole, le rôle joué comme centre de recherches agronomiques par l'Institut Agricole d'Algérie (I. A. A.) de Maison-Carrée a été et continue d'être très important. Les travaux scientifiques qui s'y poursuivent conduisent à une meilleure utilisation des ressources existantes et à la création de ressources nouvelles. Pour la diffusion de ces travaux, il y a une publication spéciale, les « Annales de l'I. A. A. et des Services de Recherches et d'Expérimentation agricole de l'Algérie ».

Bien entendu, l'I. A. A. n'a pas le monopole de la recherche scientifique dans le domaine agricole. D'autres institutions apportent à celle-ci une contribution appréciable. Parmi elles, citons certains Services rattachés plus ou moins à l'Université d'Alger, comme le Service Agrologique et le Laboratoire de Chimie Agricole et Industrielle, le Service Botanique, l'Institut de Météorologie, la Station d'Agriculture et de Pêche de Castiglione, le Service de la Défense des Cultures, l'Insectarium du Jardin d'Essai et la Station antiacridienne de Ben-Toumi ; de même aussi l'Institut Pasteur.

Enfin, en vue de coordonner les travaux d'ordre agronomique de ces divers organismes, on a, en 1944, créé sous l'égide du Centre National de la Recherche Scientifique, un Comité algérien des Recherches Agricoles, comprenant des personnalités appartenant à l'Université d'Alger, à l'I. A. A., aux divers Services techniques de l'Agriculture et au monde agricole lui-même.

De son côté, l'Institut Pasteur et la *Science pastorienne* ont apporté et apportent à la recherche scientifique une contribution de tout premier plan.

D'abord, dans le domaine de la microbiologie humaine. L'Algérie, terre fiévreuse, offre un champ favorable à l'étude du paludisme. Celle-ci a été poussée à tous les points de vue et a permis d'établir une carte rationnelle du paludisme en Algérie et dans d'autres pays (d'après les chiffres des indices endémiques palustres) et d'arriver à des mesures prophylactiques extrêmement efficaces. C'est ici aussi que les agents de transmission de quelques affections ont été dépistés :

tel le pou, comme vecteur de la fièvre récurrente et du typhus exanthématique. Ajoutons à cela une contribution importante sous la forme du dépistage et de l'application de mesure de lutte sociale contre l'infection tuberculeuse, contre le trachome, etc.

En outre, l'investigation scientifique a aussi porté ses efforts sur la microbiologie animale et sur la microbiologie végétale, ce qui a eu pour résultat d'améliorer le rendement des espèces utiles (dromadaire, bœuf, mouton et chèvre, cheval; raisin et dattier), par la découverte de maladies et l'application de traitements appropriés.

Enfin, l'Institut Pasteur complète son programme d'action par des conférences, par la publication d'un périodique, de livres et de tracts, par l'accueil aux laboratoires de travailleurs, surtout de médecins militaires destinés aux Territoires du Sud, etc.

De la sorte, il ne cesse de contribuer à l'avancement de la science, en même temps qu'au soulagement de l'humanité souffrante, tout en contribuant au progrès économique du pays. Dans cette vaste mission, son directeur, M. Edm. Sergent, a joué un rôle particulièrement éminent.

En conclusion, constatons d'abord que si, suivant l'opinion de G. Hardy, ancien Recteur de l'Université d'Alger, l'enseignement algérien « porte, en maints détails, la marque d'un passé tourmenté, d'avances et de reculs, d'hésitations et de compromis », il n'en constitue pas moins un élément solide de la position française en Afrique du Nord, auquel celle-ci est redevable d'avantages énormes tant au point de vue économique qu'au point de vue social. Certes y a-t-il nécessité de perfectionner et de compléter l'organisation actuelle, de la développer plus largement, de créer sans relâche.

Il n'en résulte pas moins que tels qu'ils se présentent actuellement, l'enseignement et la recherche scientifique sont une expansion continue de l'effort français dans une région qui, par son particularisme ethnique et religieux, semblait murée et hostile à toute collaboration. Ils contribuent à créer ce rapprochement moral, cette compréhension mutuelle, indispensables à toute entreprise de colonisation.

A ces titres, ils constituent de beaux exemples où la Belgique aurait, semble-t-il, intérêt à puiser des leçons.

O. TULIPPE.

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1949

L'Assemblée générale des Amis de l'Université s'est tenue, dans la Salle des professeurs, sous la présidence de M. Albert Dewandre, le lundi 14 mars.

Devant l'assemblée debout, Monsieur le Président évoqua la mémoire de Louis Pirard, gouverneur honoraire de la Province de Liège et vice-président du Conseil d'Administration. Le Secrétaire et le Trésorier firent leur rapport sur l'exercice écoulé. M. le Recteur Fredericq dit son estime pour l'activité de l'Association. Les deux lauréats du Prix des Amis de l'Université (MM. Maurice Welsch et Pierre Lebrun) furent ensuite proclamés par le Président.

L'Assemblée procéda à la réélection de sept administrateurs sortants : MM. A. Buttgenbach, N. Dessard, H. Janne d'Othée, P. Laloux, J. Merlot, Baron A. Meyers et J. Nagelmackers.

M. le Président proposa à l'Assemblée d'émettre un vœu pour l'exemption de tous impôts frappant les dons et legs faits au Patrimoine universitaire. Sa proposition fut adoptée à l'unanimité.

Election d'un Vice-Président

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 10 janvier a élu comme vice-président, en remplacement de M. Pirard, décédé, M. Joseph Leclercq, gouverneur de la Province de Liège.

Avec sa bienveillance coutumière, M. Leclercq a bien voulu accepter de se mettre une fois de plus à la disposition des « Amis de l'Université ».

Le mouvement des membres

Le nombre de nos membres continue à progresser, beaucoup plus lentement, il est vrai, qu'en 1947-48 et surtout qu'en 1946-47, année où la publication du bulletin a repris.

Nous ne connaissons le chiffre définitif des membres en règle de cotisation qu'au moment où le recouvrement des cotisations est terminé. Ce recouvrement est actuellement en cours pour 1949. Plus des trois quarts de nos membres de 1948 ont versé leur cotisation et nous espérons

bien que ceux qui ont oublié de le faire jusqu'à présent auront à cœur de l'envoyer sans tarder.

Mais nous pouvons suivre le nombre des membres inscrits en tenant compte du nombre des nouveaux membres. De 901 au 7 janvier 1949, nous sommes passés à 973 au 20 mai.

Les étudiants diplômés de l'Université en 1948 ont été sollicités de s'inscrire. Le nombre des adhésions reste très limité, mais il marque cependant un très léger progrès sur les années antérieures. Sur 282 circulaires adressées, 39 anciens, soit 14%, y ont aimablement donné suite. Un gros effort reste à accomplir dans cette voie et nous serons reconnaissants à tous ceux qui le peuvent, en particulier aux membres du corps professoral et à tous ceux qui ont à cœur la mission de notre Université, de nous y aider.

Prix des « Amis de l'Université de Liège »

L'Association a décerné, cette année, deux prix de cinq mille francs à des membres du personnel scientifique qui se sont distingués par des travaux originaux publiés pendant l'année académique 1947-1948.

Ce sont M. *Maurice Welsch* pour son ouvrage sur les « Phénomènes d'antibiose chez les actinomycètes » (Prix Baron Paul Delaunoit) et M. *Pierre Lebrun* pour « L'industrie de la laine à Verviers au XVIII^e et au début du XIX^e siècle ».

« Les études universitaires à Liège »

L'article paru sur ce sujet dans le Bulletin n^o 3 de 1948 a été tiré à part pour les besoins de l'Université et pour ceux de notre Association. On peut se le procurer au Secrétariat des Amis.

Personalia

Les « Amis de l'Université » auront appris avec joie la nomination de M. *François Capelle*, membre du Conseil d'Administration, comme membre du Conseil Central de l'Economie.

Les « Amis de l'Université » et la vie coloniale

Des nouvelles plus régulières commencent à nous arriver des « Anciens » de Liège au Congo.

Comme à Costermansville, ils se sont aussi regroupés à Elisabethville.

L'Association était tombée en léthargie et la publication de son bulletin dut être interrompue faute de ressources. Mais un nouveau comité s'est formé en juin 1948. Il comprend : *Président* : F. Richir, docteur en droit;

Vice-Présidents : O. Nélis, docteur en médecine et G. Derriks, docteur en droit; *Secrétaire-Trésorier* : J. H. Vandresse, docteur en droit; *Membres* : V. Daco, docteur en médecine, de Roubeis, ingénieur des mines et J. D. Van Kerkom, docteur en sciences physiques et mathématiques.

* * *

A l'heure actuelle, l'Association congolaise des anciens étudiants de l'Université de Liège comprend de nombreux membres dans la province du Katanga. En voici la liste :

MM. *Aderca*, B., ingénieur, Sermikat, Mitwaba; *Arend*, M., ingénieur, Forminière, Tshikapa; R. P. *Anciaux*, Mission de Kansenze; MM. *Berckmans*, ingénieur, Géomines, Manono; *Binet*, L., ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *Bertrand*, J., médecin, U. M. H. K., Jadotville; *Bitaine*, G., ingénieur, Crédit Foncier, Elisabethville; *Bodson*, médecin, U. M. H. K., Kipushi; *Boerens*, H., U. M. H. K., Elisabethville; *Brousson*, G., docteur en droit Colonie, procureur du Roi, Elisabethville; *Burette*, ingénieur, Sermikat, Mitwaba; *Beckers*, U. M. H. K., Elisabethville; *Cabu*, docteur, Colonie, Elisabethville C O Musée; *Cassart*, G., docteur, U. M. H. K., Elisabethville; *Coste*, H., ingénieur, Géomines, Manono; *Corman*, A., docteur, U. M. H. K., Jadotville; Mlle *Charon*, Institut Marie-José, Elisabethville; MM. *Daco*, V., docteur, Colonie, Elisabethville, médecin prov.; *de Beer de Laer*, docteur en droit, Colonie, Kamina, substitut procureur du Roi; *Derricks*, J. G., docteur en droit, U. M. H. K., Elisabethville; *Derricks*, J. J., ingénieur, U. M. H. K., Shinkolobwe via Jadotville; *Donnay*, ingénieur, U. M. H. K., Kipushi; *Franck*, pharmacien, Cophaco, Jadotville; *Gerlache*, M., docteur en droit, avocat, Elisabethville; *Govaerts*, A., lic. Ph. Romane, Adm. Ter., Mwanza; *Dawen*, lic.Pl. lettres, Athénée (Prof.), Elisabethville; *Fonsny*, L., docteur en médecine, Colonie, Kongolo; *Freson*, J., ingénieur, Privé, Kalenge Ter. Mwanza; *Halain*, l. S. c. c., Colonie, Elisabethville C O Mission, piscicole; *Hlensky*, S., docteur médecine, Privé, Elisabethville; *Hamoir*, P., docteur en droit, conseiller Cour d'Appel, Elisabethville; *Hardy*, P., docteur en droit, substitut procureur du Roi, Albertville; *Hubin*, ingénieur, U. M. H. K., Elisabethville; Mme *Hubin*, d. Sc. ph. m., U. M. H. K., Elisabethville; MM. *Havard*, N., docteur, Hôpital des Noirs, Elisabethville; *Jacques*, J., ing. c. c. col., Auxeltra, Albertville; *Jacquemotte*, pharmacien, Cophaco, Elisabethville; *Kesteleyn*, J., U. M. H. K., Elisabethville; *Kraentzel*, préfet Athénée, Jadotville; *Lacrosse*, ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *Lakaye*, ingénieur, U. M. H. K., Kolwezi; *Lejeune*, E., docteur méd., Privé, Albertville; *Loix*, ingénieur, U. M. H. K., Kipushi; *Lernitte*, docteur en droit, avocat, Elisabethville; *Marini*, ingénieur, Géomines, Manono; *Marisseaux*, docteur en droit, directeur C. F. L., Albertville; *Nélis*, docteur méd., Hôpital des Blancs, Elisabethville; Mme *Nélis*, cad. ph. l., Elisabethville; MM. *Piedbauf*, ingénieur, directeur U. M. H. K., Jadotville; *Porta*, ingénieur, Géomines, Manono; *Philips*, ingénieur, Géomines, Manono;

Parent, M., docteur méd., U. M. H. K., Jadotville; *Richir, F.*, docteur en droit, juge-président, Elisabethville; *Ruppel, R.*, ingénieur, U. M. H. K., Elisabethville; *Severeyns, J.*, ingénieur, B. C. K., Elisabethville; *Sobier, J.*, docteur en droit, U. M. H. K., Elisabethville; *Stievenart*, préfet Athénée, Elisabethville; *Scheufele*, ingénieur, Travaux Publics Colonie, Elisabethville; *Thiriar*, ingénieur, Géomines, Manono; *Van Kerkom*, d. Sc. ph. m., U. M. H. K., Elisabethville; *Vroonen*, docteur en droit, avocat, Elisabethville; *Vandresse*, docteur en droit, substitut du procureur du Roi, Elisabethville; *Fiacre*, capitaine-commandant, Elisabethville; Mme *Fiacre*, Elisabethville; MM. *Monjoie*, ingénieur, U. M. H. K., Kipushi; *Orban*, ingénieur, U. M. H. K., Kipushi; *Ottevart*, Agence Maritime, Elisabethville; *Beyns*, docteur médecine, U. M. H. K., Jadotville; *Capon, Jean.*, ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *De Tiège*, ingénieur, U. M. H. K., Kolwézi; *Feys, L.*, ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *Frenkenberg*, ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *Halkin, J.*, ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *Marchal*, ingénieur, U. M. H. K., Jadotville; *Parent, J.*, docteur médecine, U. M. H. K., Jadotville; *Renard, E.*, ingénieur chimiste, U. M. H. K.-Sogéchim, Jadotville; *Schaaf, H.*, ingénieur chimiste, U. M. H. K., Jadotville; *Stumpff*, ingénieur chimiste, U. M. H. K., Jadotville; *Sunnen*, ingénieur chimiste, U. M. H. K.-Sogéfor, Jadotville; *Thomassin*, ingénieur chimiste, U. M. H. K., Jadotville; *Weberg*, ingénieur chimiste, U. M. H. K., Jadotville.

* * *

L'Association fait preuve d'une grande activité. Le 15 décembre 1948, elle offrait un dîner à MM. G. Derricks et G. Bitaine à l'occasion du départ en congé du premier et du retour du second. Le 20 mars 1949, un cocktail réunissait les membres à l'occasion du départ de M. L. Bours, procureur général, qui prend sa retraite.

* * *

L'Essor du Congo, journal d'Elisabethville, a fait un bel éloge de M. le procureur général L. Bours. Celui-ci a fait ses études à la Faculté de Droit de Liège et c'est sur les conseils de Galopin, épris du développement de la Colonie, qu'il partit pour le Congo. Il arriva à Elisabethville en 1921 et gravit tous les échelons de la magistrature coloniale.

L'Essor du Congo note que « le Parquet général d'Elisabethville n'a eu depuis sa création jusqu'à ce jour, à une seule exception près, que des titulaires sortis de l'Université de Liège. Le premier fut M. Martin Rutten, suivi par MM. Fernand Dellicour et Antoine Sohler. La chaîne liégeoise fut interrompue par M. de Lannoy, docteur en droit de l'Université de Bruxelles, puis reprise avec MM. Victor Devaux et Léon Bours ».

* * *

En décembre 1948, l'Association eut la douleur de perdre l'un de ses membres, M. Indeke', médecin principal au service de la Colonie. C'est au cours d'une partie de chasse aux buffles que, chargé par un buffle blessé, il fut tué presque sur le coup, dans les environs de Jadotville.

* * *

Au cours de l'année 1948, l'Association a reçu M. le Recteur de l'Université de Liège et Mme Henri Fredericq, le professeur Firket de la Faculté de Médecine, M. Dellicour, ancien procureur général à Elisabethville et professeur à la Faculté de Droit de Liège.

Un dîner fut offert à M. et Mme Fredericq, auquel assistèrent les présidents des autres associations universitaires.

* * *

Une somme de cinq mille francs a été envoyée au Fonds Malvoz, en février dernier, par l'intermédiaire de M. Derriks, vice-président, rentré en congé.

Recouvrement des cotisations pour 1949

Nous prions ceux de nos membres qui n'ont pas encore versé leur cotisation pour 1949 de bien vouloir s'en acquitter sans tarder.

Nous leur serons très reconnaissants de nous éviter les frais de rappels supplémentaires en prenant maintenant leur carnet de virement et en y inscrivant le n^o 1507.13 du C. Ch. P. de l'« Association des Amis de l'Université de Liège » (membre protecteur : 1000 frs au moins; membre effectif : 100 fr. au moins; membre adhérent : 50 fr. au moins).

La Vie universitaire à Liège

L'Université

Les vacances

Un arrêté du Régent du 15 mars 1949 a modifié les dates des deux semestres de cours, des deux sessions d'examens et des grandes vacances.

« L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le dernier lundi de septembre et le deuxième le troisième lundi de janvier.

Il y a annuellement deux vacances : l'une de l'avant-dernier samedi de juillet au dernier lundi de septembre, l'autre comprenant la semaine qui précède le jour de Pâques et la semaine qui le suit.

Il y a annuellement deux sessions d'examens et d'épreuves : l'une s'ouvrant le lundi précédant le 8 juin, l'autre le deuxième lundi de septembre.

Ces dispositions entrent en vigueur à partir de l'année académique 1949-50.

Toutefois, pour la présente année académique 1948-49, les deux sessions d'examens et d'épreuves s'ouvriront : la première le lundi 13 juin et la deuxième le lundi 12 septembre.

La reprise des cours aura lieu le lundi 26 septembre. »

Le « Liber Memorialis » de l'Université de Liège publié en 1935

La Commission Administrative du Patrimoine propre de l'Université de Liège a décidé de mettre en vente les exemplaires restants du « Liber Memorialis » publié en 1935. On sait que cet ouvrage, en trois volumes, fut préparé par les soins de MM. Léon Halkin et Paul Harsin et qu'il contient toute l'histoire de l'Université et des notices biographiques sur tous les professeurs qui y ont enseigné depuis 1867. C'est à cette date, en effet, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université qu'A. Le Roy publia le premier « Liber Memorialis ».

Les bourses d'études de la Commission mixte accordées à des étudiants de Liège en 1948-1949

En 1947-48 la Fondation Universitaire a distribué pour l'Université de Liège 79 prêts d'études.

En 1948-49, le nombre de prêts a été porté à 110 dont 13 à des étudiantes. En 1946-47 le nombre de prêts pour Liège était de 46 seulement.

En estimant que la moyenne des Bourses de la Commission mixte (Prêt Fondation 5000 fr. et Bourse de l'Etat) est de 12.500 fr., cela représenterait pour Liège :

en 1947-48.....	987.500 fr.
en 1948-49.....	1.375.000 fr.

Notons également que pour 1948-49, 11.250.000 fr. ont été distribués par la Commission mixte des Bourses d'études pour l'ensemble du Pays.

Liste des bourses et prêts d'études

On sait que l'on peut s'adresser au bureau du Service Social Universitaire, place du Vingt-Août, pour tous renseignements relatifs à l'attribution de bourses et de prêts d'études.

Il est recommandé, à cet égard, de ne pas attendre l'époque de la rentrée académique, mais de faire, dès à présent, les démarches nécessaires.

Voici la liste des diverses catégories existantes de bourses et de prêts d'études.

1. *Commission mixte des Bourses d'études* : 11, rue d'Egmont à Bruxelles.
 - A. *Pour les étudiants de première année* : à demander avant le 20 juillet. L'examen écrit a lieu dans la dernière semaine du mois d'août.
 - B. *Prêts accordés dans le courant des études* : avoir obtenu au moins 75% des points lors du dernier examen universitaire. Les demandes doivent être adressées par le candidat dès qu'il a été informé de son résultat à l'examen de fin d'année. Aucune demande ne peut être introduite après le 20 octobre.
2. *Bourses provinciales* : consulter les affiches.
3. *Bourses de la Ligue des Familles nombreuses* (125, rue du Trône à Bruxelles; demandes à adresser avant le 1^{er} juin précédant l'année académique).
4. *Cercle des Bourses de l'Université* : à l'exception des étudiants de première année. (Demandes à adresser au Président du Cercle, 8, Boulevard Piercot, Liège).
5. *Fonds provincial des Prêts d'études aux bien doués* : pour les étudiants domiciliés dans la Province de Liège. Demandes à adresser à Monsieur le Gouverneur de la Province, 6^e Division, avant le 31 octobre.

6. *Fondation André Landeghem* : Comité Cotonnier Congolais pour les étudiants de condition modeste, fils et filles de coloniaux (demandes : 27, rue du Trône, Bruxelles).

7. *Bourses de l'A. I. Lg.* : pour les futurs ingénieurs (demandes à adresser à l'A. I. Lg., Quai Paul Van Hoegarden).

8. *Bourses de la Fondation des Ingénieurs et des Industriels de Belgique* : pour les futurs ingénieurs (rue Ravenstein, 3, à Bruxelles).

9. *Œuvre du Souvenir Liégeois* : Bourses d'études pour les orphelins de guerre nécessiteux : demandes à adresser au plus tard le 31 août, 154, rue des Wallons à Liège.

10. *Bourses de l'O. N. A. C.* : pour les enfants de militaires, 27, rue Forgeur à Liège.

11. *Fonds des Promotions* : Faculté des Sciences Appliquées (Bourses de Voyage d'études).

12. *Bourses de l'I. R. O.* Organisation Internationale pour les Réfugiés : pour les D. P. et les Réfugiés Politiques.

L'admission aux études universitaires

M. Weekers, professeur à la Faculté de Médecine, vient de publier dans la *Revue Médicale de Liège* (vol. 4, n° 5) un article sur l'admission aux études universitaires. Il y développe une position originale que nos lecteurs seront certainement heureux de connaître.

« Nous proposons simplement », écrit-il, « que tout étudiant se présente à un examen universitaire de première année soit tenu de communiquer au jury, en plus de son certificat d'études moyennes du degré supérieur accompagné de l'appréciation finale du chef de l'établissement qui a délivré ce certificat, un bulletin récapitulatif reproduisant toutes les cotes d'examens obtenues dans les différentes branches, chaque année. Le jury universitaire serait de cette façon bien mis au courant de la formation générale préalable du récipiendaire. D'autre part les élèves sauraient que leur application au travail pendant toute la durée de leurs études moyennes, pèserait fortement à ce moment dans la balance pour la poursuite de leurs études universitaires.

» En matière d'élevage devenu une vraie science, on utilise très efficacement les « pédigrées ». Le « carnet sanitaire » permet mieux qu'un seul examen médical d'apprécier l'état de santé. Pourquoi ne pas procéder de même pour les valeurs intellectuelles ? Cela permettrait en diverses circonstances (demandes de bourses ou d'emploi, par exemple) de porter sur elles un jugement mieux motivé et plus sûr.

» Une sélection des candidats aux études supérieures s'impose ; le simple bon sens veut que cette sélection s'opère à l'université. Reconnaître l'aptitude des jeunes gens à faire des études de juriste, d'ingénieur, de médecin, etc. est de la compétence des professeurs chargés de ces enseignements.

» La solution que nous préconisons déjà dans un projet remontant à
» 1935, consiste à prendre d'abord l'étudiant à l'essai comme cela se passe
» dans les autres carrières. Tous les élèves ayant fréquenté avec fruit
» l'enseignement moyen seraient admis, comme actuellement à l'univer-
» sité. Nous devons chercher à imiter la nature qui crée beaucoup de
» semences plus ou moins parfaites et qui ne fait fructifier que les meilleures.
» A la fin de la première année d'études, ou même plus tôt déjà après
» quelques mois de stage, les élèves seraient soumis à un examen portant
» sur les études qu'ils ont librement choisies et pour lesquelles ils se
» croient aptes. En cas de réussite, les récipiendaires seraient admis à
» poursuivre leurs études. Par contre, après un seul échec, soit après deux
» échecs, suivant ce que l'on déciderait, ils seraient éliminés définitivement.»

On appréciera certainement l'intérêt d'un système qui permettrait de juger les jeunes gens sur les connaissances acquises dans l'enseignement supérieur lui-même. On oublie trop que l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur ont un tout autre but et procèdent par conséquent d'un tout autre esprit. Il paraît vain de vouloir juger de l'aptitude aux études supérieures sur la base d'un examen d'entrée à l'université ou d'un examen de sortie d'humanités.

« Le système que nous préconisons », conclut M. Weekers, « présente un avantage qui nous paraît fort appréciable; il ne comporte pas d'examen de sortie de l'enseignement moyen, non plus d'examen d'entrée à l'université.

» On parle toujours d'éliminer les cancras, mais ceux-ci doivent nous intéresser moins que les bons sujets. Il faut cultiver les bons esprits avec soin et précaution, éviter de leur faire du tort en déformant les études moyennes par la préparation intempestive d'un examen. Les adolescents doivent pouvoir sans soucis, en toute liberté, goûter la joie de vivre et orner leur cerveau d'idées générales, non pas uniquement en les apprenant dans les livres mais surtout en contemplant le spectacle du monde et en y participant. »

Ces remarques et ces suggestions seront particulièrement utiles à un moment où, de divers côtés, on reparle d'examen d'entrée.

R. C.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Conférences et Missions

M. *Armand Delatte* a fait des conférences à l'Université de Lyon, sous les auspices des échanges culturels franco-belges.

M. *Paul Harsin* a été, pendant un mois, l'hôte de la Sorbonne, où il a fait une série de conférences et de leçons.

M. *Albert Severyns* a fait, lui aussi, des conférences en Sorbonne (au sujet d'Homère et des questions homériques).

M. *Fernand Vercauteren* a été invité par l'Université de Grenoble. Il s'est ensuite rendu à Rome, en mission scientifique.

M. *Léon-Ernest Halkin* a été invité à faire des conférences à l'Université de Leyde, ainsi qu'à la *Kerkhistorisch Gezelschap* d'Utrecht.

M. *Pée* est chargé, pour le compte d'un organisme néerlandais, de mener, à partir de Haïti et jusqu'au Vénézuéla, une enquête dialectologique sur le terrain. M. *Pée* fera, au Vénézuéla, une série de conférences.

Nominations

La Faculté de Philosophie et Lettres a désigné, à l'unanimité, pour exercer les fonctions de doyen pendant l'année académique 1949-1950, Mlle *Simone d'Ardenne*. A notre connaissance, c'est la première fois qu'une femme est appelée aux honneurs du décanat.

M. *Remacle* a été nommé professeur ordinaire.

Mlle *Claire Préaux*, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a été désignée par le Ministre pour faire, à l'Université de Liège, le cours de Papyrologie, et former des élèves liégeois qui renoueront une tradition qu'avait si brillamment inaugurée M. *Hohlwein*.

Le centenaire de l'enseignement de Sainte-Beuve à Liège

La Faculté de Philosophie et Lettres (section de Philologie romane) a tenu à s'associer à la commémoration du centenaire de l'enseignement de Sainte-Beuve à Liège, commémoration célébrée par l'« Extension universitaire », sous les auspices et grâce aux subsides de la Ville de Liège. Le professeur *Pierre Moreau*, de la Sorbonne, qui avait fait, à la Salle Académique, le jeudi 7 avril, une conférence magistrale sur : « Un centenaire romantique (le *Chateaubriand* de Sainte-Beuve, Liège 1848-1849) », a parlé, le vendredi 8 avril, pour les étudiants de la section de Philologie romane, du « Symbolisme chez Baudelaire ».

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

Un arrêté du Régent, en date du 25 octobre 1948, a chargé M. *E. Lobet* de faire à l'Institut (Section d'orientation scolaire et professionnelle) les cours de Documentation de l'orienteur, y compris l'organisation de l'enseignement; de Déontologie de l'orientation scolaire, de l'orientation et de la sélection professionnelles; de Questions approfondies sur l'étude des professions; d'Exercices et travaux pratiques d'orientation professionnelle (partim).

Le même arrêté a chargé M. *R. Pasquasy* de faire les cours de Principes, méthodes, techniques et organisation de l'orientation et de la sélection

professionnelles (partim : orientation professionnelle); d'Etude générale et spéciale des professions, d'Exercices et travaux pratiques d'orientation professionnelle (partim).

FACULTÉ DE DROIT

Conférences de M. Henri Mazeaud

La Faculté de Droit a reçu, au mois de mars dernier, la visite de M. Henri Mazeaud, professeur à la Faculté de Droit de Paris, ancien directeur de l'Institut juridique de Varsovie.

M. Henri Mazeaud, dans le cadre des accords culturels franco-belges, a fait, sur la « responsabilité civile », un cycle de huit conférences échelonnées sur une durée d'un mois.

Le renom universel de celui qui est, avec son frère Léon Mazeaud, l'auteur du magistral « Traité de la responsabilité civile », avait attiré un nombreux public d'étudiants et d'anciens étudiants, qui réservèrent le plus grand succès aux leçons brillantes du conférencier dont l'abord simple et la parole directe et claire avaient suscité d'emblée une vive sympathie.

Fin lettré autant que profond juriste, M. Mazeaud fit à la fin de son séjour une conférence publique sur « le magistrat dans la littérature française », qui lui permit de brosser un portrait vivant et plein d'humour du magistrat français. A la fin de cette conférence, M. le Recteur Fredericq lui remit la médaille de l'Université, et le remercia au nom de l'Université.

M. Léon Graulich, en présentant aux étudiants M. Mazeaud, avait salué en lui un grand serviteur du Droit, non seulement par la science et la plume, mais aussi par son courage militaire et civique. M. Mazeaud, versé à sa demande en 1939 dans l'infanterie, fit avec la brigade polonaise, la campagne de Narvik; il joua un rôle de chef dans la Résistance, et il courut alors de graves dangers; à la libération, il rejoignit encore la Première division polonaise de blindés.

Dans les paroles de remerciements qu'au nom de la Faculté de Droit, il adressa à son éminent collègue, M. le Doyen Georges Dor rappela ces magnifiques mérites et fit acclamer par les étudiants ce grand savant et ce grand patriote.

C. R.

Personalia

M. *Léon Graulich* a été invité, au mois d'avril, comme professeur d'échange à la Faculté de Droit de Paris.

Il a été décoré de la Croix civique de première classe.

Par arrêté du Régent du 10 mars 1949, M. *Georges Dor* a été désigné en qualité de membre de la Commission ayant pour mission l'examen de certains principes constitutionnels.

M. *Xavier Janne d'Othée* a été reconnu, le 11 février 1949, par la Commission supérieure d'Agréation de Bruxelles, au titre de « prisonnier politique » et à l'admission au bénéfice du Statut.

Il a été invité les 4 et 5 avril 1949, par la Faculté de Droit de l'Université de Rennes, en vertu de l'accord franco-belge, à faire trois conférences à l'Université, sur « l'unification des lois sur la Lettre de change par la conférence de Genève de 1930 ».

M. *Fernand Debousse* a été nommé, par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Représentant de la Belgique au Conseil économique et social des Nations Unies pour le terme statutaire de trois ans. Il conserve la même fonction à la Commission des droits de l'homme jusqu'à l'expiration de son mandat.

Il a fait partie de la Délégation belge à la troisième Assemblée générale des Nations Unies, à Paris (Délégué suppléant), a été l'un des trois Représentants de la Belgique au Comité des Cinq pour l'Union européenne, à Paris, et a fait partie de la Délégation belge à la Conférence des Dix pour l'établissement du Conseil de l'Europe, à Londres (Délégué).

Il a présidé la Commission juridique du Conseil international du *Mouvement européen*, à Bruxelles, et a été nommé rapporteur général de la section juridique permanente constituée au sein de ce dernier.

Par arrêté du Régent du 7 mai 1949, M. *René Clémens* a été nommé au titre scientifique, membre suppléant du Conseil Central de l'Economie.

M. *André Buttgenbach*, par arrêté du 28 décembre 1948, s'est vu décerner la médaille d'argent de la Reconnaissance nationale, avec Croix Rouge.

Il a été nommé membre du Conseil d'Administration de l'Institut de Droit comparé.

Par arrêté du Régent du 14 mai 1949, il a été nommé vice-président du Conseil supérieur de l'Assistance et du Service Social.

Ecole Supérieure de Sciences Commerciales et Economiques

La Société belge d'Etudes et d'Expansion a accordé à l'Ecole un don de 5000 francs pour les publications de sa Bibliothèque scientifique.

Celle-ci a publié, en mars 1949, son volume n° XXXII : L'introduction du machinisme dans le travail administratif, Ses aspects technique, économique et social, par M. Antoine Mas, docteur en sciences commerciales de l'Université de Liège.

* * *

Par arrêté du Régent du 1^{er} septembre 1948, M. *Paul A. Osterrieth* a été chargé de faire le cours de « Pédagogie expérimentale » en remplacement de M. le professeur Nihard, décédé.

Par arrêté du Régent du 10 novembre 1948, M. *Paul Macar* a été chargé de faire le cours d'« Eléments de Géographie physique et excursions »,

et M. M. *Sluys*, le cours de « Géographie coloniale, y compris les éléments d'ethnographie et de géologie (partim Géologie) », en remplacement de M. le professeur P. Fourmarier, admis à l'éméritat.

* * *

Au cours de l'année académique 1948-1949, plusieurs conférenciers ont été invités par l'Ecole. En novembre dernier, on le sait, ce furent M. *Ernest Labrousse*, professeur à la Sorbonne et M. *Louis Baudin*, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Depuis lors, M. le professeur *Fréchet*, de la Sorbonne, invité en même temps par la Faculté des Sciences, a parlé, le 11 janvier, sur « L'emploi des mathématiques en économie politique » et sur « Les ensembles statistiques renouvelés ». Puis, M. *René Roy*, professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, est venu, tout récemment, les 6 et 7 mai, faire trois conférences sur « Conciliation du point de vue moral et de l'aspect quantitatif des phénomènes économiques », sur « Evolution de la théorie des choix concernant le consommateur » et sur « La demande de marché considérée comme résultat de l'agrégation des demandes individuelles ».

Les conférences de MM. Fréchet et Roy seront publiées dans la *Revue des Sciences Economiques*, éditée par l'Association des Licenciés et Docteurs en Sciences commerciales et économiques sortis de l'Université de Liège.

FACULTÉ DES SCIENCES

Manifestation en l'honneur de M. le professeur Fourmarier, admis à l'éméritat

Les Facultés des Sciences et des Sciences Appliquées et l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales et Economiques de l'Université de Liège ont tenu à manifester leur profonde gratitude et leur ardente sympathie à M. le professeur P. *Fourmarier*, admis à l'éméritat.

Elles le firent le 26 janvier 1949, au cours d'une cérémonie qui fut une véritable fête de famille, réunissant les membres et les professeurs émérites de ces Facultés et Ecole et qu'honoraient de leur présence Monsieur le Recteur, Monsieur l'Administrateur-Inspecteur honoraire et Monsieur l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège.

Nous ne pouvons — et c'est dommage — que résumer, dans le présent compte rendu, les quatre discours prononcés successivement par MM. les professeurs *Puters*, doyen de la Faculté des Sciences Appliquées, *Swings*, doyen de la Faculté des Sciences, *Léjeune*, pro-président de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales et Economiques, *Legraye*, porte-parole des anciens collaborateurs et successeurs de M. Fourmarier.

M. *Puters*, après avoir indiqué l'objet de la réunion, résuma en larges traits les caractéristiques principales de l'activité de M. Fourmarier en

constatant qu'il n'était pas possible, même pour esquisser un raccourci de cette activité ample et embrassant plusieurs domaines, de se limiter à ses manifestations à l'intérieur de la Faculté des Sciences Appliquées, à laquelle appartenait le nouvel émérite.

Tant par la qualité de son enseignement, qui a donné aux ingénieurs des Mines le goût de la Science à laquelle le Maître s'était voué et qui a apporté au titre d'ingénieur géologue de notre Université le renom dont il jouit en Belgique et à l'étranger, que par l'ampleur de son activité scientifique (plus de 400 publications), M. Fourmarier a contribué à asseoir la renommée de l'Université de Liège, renommée à laquelle il apporte une contribution directe comme professeur d'échange dans diverses universités étrangères : en France, en Tchécoslovaquie, en Suisse et aux Etats-Unis.

Cette grande activité, qui valut à son auteur de nombreuses distinctions honorifiques belges et étrangères, ne sera abandonnée qu'en partie, dit M. Puters. Et si une loi inexorable contraint le Maître à abandonner l'enseignement qu'il aimait tant et qui, heureusement, sera repris et continué, en grande partie, par les disciples qu'il a formés, il lui reste heureusement une santé enviable qui lui permettra, pendant longtemps encore, de s'adonner à nombre de ses activités de prédilection.

« Nous faisons le vœu, mon cher collègue, dit en terminant M. Puters, que vos méditations et vos recherches soient encore longues et fructueuses. »

M. *Swings* dit ensuite l'affectueuse admiration et la gratitude de tous ses collègues de la Faculté des Sciences au sein de laquelle M. Fourmarier a joué un rôle considérable par son enseignement, ses recherches et surtout sa haute renommée internationale.

C'est ce dernier aspect que développe surtout M. *Swings* en rappelant que les géophysiciens étrangers lui ont toujours fait l'éloge du professeur Fourmarier et que certains d'entre eux ont même caractérisé l'Université de Liège comme étant celle « où enseignait le professeur Fourmarier ».

M. *Lejeune* apporte à M. Fourmarier l'hommage de reconnaissance et de haute estime que tient à lui rendre l'Ecole Supérieure de Sciences Commerciales et Économiques pour la part considérable qu'il a prise dans son enseignement et l'influence qu'il a exercée sur de nombreuses générations de licenciés.

M. *Lejeune* rappelle ensuite qu'ayant été l'élève de M. Fourmarier, dont il se souvient avec reconnaissance et émotion des leçons si vives et si substantielles, il ne peut dissocier dans l'hommage qu'il lui rend aujourd'hui la part que prend le pro-président de l'école et celle que prend l'ancien élève.

Et après avoir constaté que pour un savant d'une telle classe et qui a gardé toute sa vigueur, l'éméritat vient trop tôt, M. *Lejeune* conclut que « heureusement, la carrière de M. Fourmarier n'est pas achevée et que, débarrassé des soucis de l'enseignement, il pourra se consacrer entièrement à la recherche scientifique qui a toujours été son idéal ».

Et il termine en déclarant :

« Vous poursuivrez vos travaux, c'est notre vœu le plus ardent, pour l'honneur de cette Université et la grandeur de votre Patrie. »

M. *Legraye* apporte alors à M. Fourmarier l'hommage de ses disciples, de ses collaborateurs et de ses successeurs.

Après avoir noté que le sentiment de mélancolie ressenti lorsque l'on voit arriver le moment où un collègue, inexorablement atteint par la limite d'âge, doit cesser son enseignement à l'université, l'est plus profondément encore par les disciples qui ont vécu et travaillé pendant des années aux côtés du Maître, M. *Legraye*, tout en constatant la lourde tâche qui attend l'équipe de la relève, promet que celle-ci se montrera digne du Maître qu'elle a eu.

« Les attributions changent, dit-il en terminant, mais l'esprit de la » maison restera. Il restera celui d'André Dumont, de Gustave Dewalque, » de Max Lohest. Il restera celui de Paul Fourmarier. »

Après le discours de M. *Legraye*, M. *Puters*, au nom des deux Facultés et de l'Ecole de Commerce, pria M. Fourmarier de bien vouloir accepter le souvenir que lui offraient les participants à la manifestation.

Les applaudissements qui saluèrent la présentation du souvenir, un tableau du peintre de Lincé, étaient encore très nourris alors que M. Fourmarier, très vif et alerte, attendait depuis un certain temps à la table qui servait de tribune, pour répondre aux discours qui lui avaient été adressés.

Dans le style clair, ordonné et précis qui lui est habituel, il remercia tous les participants à la manifestation organisée en son honneur.

Il rappela, entre autres, que des trois joies principales que lui avait procurées son activité universitaire : joie d'aimer (l'université, ses collègues et la science), joie de connaître et joie d'enseigner, seule la dernière, qui était pour lui la principale, lui est enlevée par son admission à l'éméritat.

Il se réjouit toutefois que son enseignement soit continué par ses disciples et, presque, en conformité avec les desiderata émis à ce sujet par les facultés. Il estime, à cette occasion, qu'il serait souhaitable que les universités pussent être plus autonomes qu'elles ne le sont actuellement.

Il termine en remerciant les participants d'avoir bien voulu lui offrir en souvenir un tableau qui lui rappellera, non seulement le témoignage d'affectueuse estime que lui ont rendu ses collègues, mais aussi certains coins des environs de Liège dont il aime le sol non seulement parce qu'il lui a apporté à profusion les matériaux indispensables à ses recherches et à ses études mais aussi parce que sa végétation et son aspect lui donnent le pittoresque reposant qu'il ne se lasse pas d'admirer.

La « fête de famille » se prolongea alors sous une forme plus intime et tous les participants, épars en petits groupes dans la salle de réunion des professeurs spécialement aménagée pour cette circonstance, purent à tour de rôle présenter personnellement leurs hommages à M. Fourmarier.

La journée se termina dans une atmosphère très cordiale, par un dîner offert à M. Fourmarier, dans un restaurant de la ville, par ses collaborateurs immédiats, professeurs, chefs de travaux et assistants des disciplines ayant trait aux sciences minérales.

A la fin du repas, le plus jeune des collègues du jubilaire, *M. Calembert*, exprima les sentiments de profonde affection que tous éprouvent pour leur Maître.

M. Fourmarier remercia en termes particulièrement émus.

E. F.

Personalia

M. Germa a été réélu vice-président de la Société Scientifique de Bruxelles et président de la section des Sciences Mathématiques et Astronomiques de cette Société.

M. Dubuisson a été élu correspondant étranger de l'Académie des Sciences de Bologne.

M. V. Desreux a été invité à faire un exposé au Congrès de Chimie macromoléculaire d'Amsterdam.

M. P. Gilard a été nommé président du Conseil d'Administration de l'Institut National du Verre.

M. H. Damas, chargé de cours, a été appelé à faire partie de la section d'hydrologie de l'I. R. S. A. C.

MM. *M. Morand* et *Winand* ont effectué, au cours du mois d'avril, un voyage d'étude en France et en Suisse. Invités par *M. le professeur S. Gorodetsky*, ils ont visité, à Strasbourg, l'Institut de Physique et l'Institut de Recherches Nucléaires où fonctionne un accélérateur d'ions à haute tension de 1.300.000 volts.

Ils ont séjourné ensuite à Zürich où ils ont pu voir les installations de l'Institut de Physique de l'E. T. H. (prof. Scherrer), notamment le cyclotron. Ils se sont informés des théories récentes du Dr. Mitchell sur la formation de l'image latente photographique en assistant aux séances tenues à l'Institut de Photographie Scientifique de l'E. T. H. (prof. Eggert). À Bâle, le professeur Huber leur a montré l'installation en cours d'un générateur haute tension de 1.000.000 de volts avec tube à neutrons et les dernières émulsions nucléaires du Dr. Jenny.

Ils ont préparé et mis en train des expériences sur le rayonnement cosmique à la station scientifique du Jungfraujoch.

Le voyage de *M. Winand* a été subventionné par l'Institut Interuniversitaire de Physique Nucléaire.

M. O. Tulippe a été désigné comme vice-président de la Section de Géographie humaine du Congrès International de Géographie de Lisbonne 1949.

Par arrêté du Régent en date du 24 janvier 1949, il a été nommé membre de la Commission de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge.

M. P. Macar, chargé de cours, a assisté au Congrès International de Géographie de Lisbonne, y a participé à un symposium sur le problème des terrasses marines et fluviales et a été nommé Secrétaire de la Commission pour l'Etude des Terrasses pliocènes et pléistocènes créée par l'Union Géographique Internationale.

MM. *Duyckaerts* et *Dor* ont participé au Congrès de l'Association pour l'avancement des méthodes spectroscopiques organisé à la Sorbonne en janvier 1949.

M. *Dor* a été nommé secrétaire scientifique du Centre National Belge de Chimie physique moléculaire.

M. *G. Piriot*, attaché au Centre d'Analyse Spectroscopique Moléculaire de l'Université de Liège, a fait un séjour de recherches d'une durée de six mois dans les laboratoires de chimie physique d'Oxford et de Cambridge.

Le Centre d'Analyse Spectroscopique Moléculaire (service de chimie physique) a reçu comme hôte, pour une période de six mois, le docteur Ivo Kōsler de l'Université Charles IV à Prague.

M. *G. Michel*, assistant du service de chimie analytique (méthodes physiques) a effectué des séjours d'étude et de recherche aux laboratoires de chimie physique de la Sorbonne (Paris) et d'Upsala (Suède).

M. *A. Oth*, assistant du service de chimie physique du professeur V. Desreux, a obtenu le prix Wauters de la Société Chimique de Belgique.

Professeur étranger

La Faculté des Sciences a reçu comme hôte, au titre de professeur d'échange sous les auspices des accords culturels franco-belges, M. Lecomte, directeur de recherches à la Sorbonne.

Agrégation de l'Enseignement Supérieur

M. *H. Sauwenier*, chef de travaux à la Faculté des Sciences, a été reçu agrégé de l'Enseignement Supérieur en Sciences Physiques.

M. *L. Falla*, chef de travaux à la Faculté des Sciences, a été reçu agrégé de l'Enseignement Supérieur en Sciences Physiques.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Personalia

M. *Henri Fredericq* a été nommé membre honoraire de l'Académie Nationale de Médecine de Mexico.

M. *Marcel Florkin* a pris part, en qualité de délégué de la Belgique, à la 3^e Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. à Beyrouth. Il a été nommé membre honoraire de l'Académie Nationale de Médecine de Mexico, membre de la Commission Nationale Belge de l'U. N. E. S. C. O., membre du Comité d'organisation du Conseil permanent pour la coordination des Congrès Internationaux des Sciences Médicales.

Il a été invité comme conférencier à Beyrouth par l'Université Américaine; à Paris par la Sorbonne et par le Palais de la Découverte et à Lyon par la Faculté de Médecine.

M. Z. M. *Bacq* a été nommé membre de la British Pharmacological Society et a pris part à la réunion de cette Société qui s'est tenue à Londres le 7 janvier.

M. *Gosselin* a été élu président de la Société Belge de Gynécologie et d'Obstétrique.

M. *Moureau* a été invité comme conférencier à la réunion internationale sur le facteur Rh., organisée à Naples par l'Istituto Sieroterapico Italiano.

Il a été nommé rapporteur général de la section Médecine Légale, au 25^e Congrès International de Langue française de Médecine Légale, qui se tient à Bordeaux du 11 au 15 mai 1949.

M. *Grégoire*, assistant a été nommé membre titulaire de la Société Belge de Gynécologie et d'Obstétrique.

Le docteur L. *Brull*, vice-président du Conseil Supérieur d'Hygiène des Mines, a été nommé président de la section des Recherches médicales de ce Conseil en remplacement du docteur *Langelez*.

Il a participé à la Fondation de la Société de Pathologie rénale et est nommé membre de l'American Society of Chest Physicians.

Le docteur A. *Lambrechts* a été nommé directeur des Etudes à l'Ecole Provinciale d'Infirmières. Il est chargé du cours « Eléments de pathologie » au Centre Interfacultaire du Travail.

Il a fait un séjour de six mois dans les principales Cliniques Pédiatriques des Etats-Unis, sous l'égide de la Rockefeller Foundation.

Le docteur A. *Reginster*, assistant à la Clinique médicale, et directeur du Laboratoire de Recherches sur la streptomycine y afférant, invité en sa qualité de membre de la Trudeau Society, participe en ce moment au Congrès de cette Société, du 1^{er} au 8 mai, à Détroit, Michigan.

Le docteur A. *Nizet*, chargé de recherches au F. N. R. S., attaché à la Clinique médicale, effectue en ce moment un séjour d'un an aux Etats-Unis, dans le laboratoire du professeur Whipple, en vue d'y approfondir l'étude du problème de la formation des protéines du sang et de l'hémoglobine.

M. J. *Govaerts*, docteur en sciences, qui dirige le Centre de Recherches de Physique nucléaire à l'Institut de Policlinique médicale, fait en ce moment un séjour à Oakridge.

Le docteur G. *Barac*, assistant à la Clinique médicale se rendra aux Etats-Unis dans le courant de septembre, et passera un an dans le département du professeur Cohn.

Le docteur L. *Potvin*, de Québec, effectue en ce moment un séjour d'un an, à l'Institut de Clinique et de Policlinique médicales du professeur *Brull*.

Mlle R. *Busset*, licenciée en Sciences biochimiques, de Genève, et attachée au service du professeur Chodat, séjournera un an dans les services de la Clinique médicale B.

Les premiers isotopes radioactifs expédiés des U. S. A. ont été utilisés en 1948 au Laboratoire du professeur L. Brull à des fins thérapeutiques et de recherches, avec la collaboration scientifique du professeur Gueben et du docteur Govaerts.

Une réunion interuniversitaire sur la streptomycine a eu lieu à la Clinique médicale en décembre 1948. Sous la présidence du professeur Gratia, on y a discuté l'ensemble des résultats obtenus en Belgique dans les cas de méningites tuberculeuses.

Le professeur *A. Gratia* a fait, le 25 avril, à l'Université de Londres, une conférence intitulée : « Bacteriophages and Antibiotics ».

Le docteur *M. Welsch*, agrégé, chef de travaux, a fait, le 24 février à l'Extension Universitaire Liégeoise, une conférence intitulée : « Les antibiotiques, armes thérapeutiques nouvelles, fournies par les micro-organismes ».

Il a été nommé membre titulaire du Comité Belge d'Histoire des Sciences et Trésorier de la Société Belge de Biologie Clinique.

Il a obtenu le Prix de Launoit des Amis de l'Université de Liège pour 1948.

Il a participé au Symposium sur « Nature of the bacterial surface » organisé à Londres à l'occasion du « Eight General Meeting of the Society for General Microbiology » et y a présenté, en collaboration avec *M. J. Salmon*, une communication intitulée : « Bacteriolytic properties of Actinomycetes and Staphylococci ».

Le docteur *P. Fredericq*, agrégé, chef de travaux, a défendu publiquement une thèse d'agrégation de l'Enseignement Supérieur intitulée : « Actions antibiotiques réciproques chez les Enterobacteriaceae ».

Il a donné, le 3 mars 1949, une leçon publique sur le sujet : « Le problème des variations microbiennes ».

Il a été proclamé lauréat du Concours des Bourses de Voyage et fait actuellement à Villefranche un séjour au Laboratoire de Biologie Marine.

Le docteur *E. Niboul*, assistant, a visité divers laboratoires de Bactériologie en Hollande.

M. C. Hensghem, chef de travaux de Chimie médicale, a été nommé membre de la Société de Biologie de Belgique.

Cours de perfectionnement

La Faculté de Médecine a organisé du 13 au 15 mai un Cours de perfectionnement.

Au cours de ces trois jours, une quarantaine de séances furent tenues. Elles connurent un très vif succès.

Institut de Pharmacie

Le dimanche 12 décembre, une cérémonie patriotique s'est déroulée à l'Institut de Pharmacie de l'Université de Liège, au cours de laquelle eut lieu l'inauguration du mémorial aux victimes militaires et civiles de la guerre. Devant le monument érigé à l'initiative du Cercle des Anciens Elèves de l'Institut se trouvaient réunis aux côtés des parents et des familles des héros, le colonel Gaudibleu représentant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, M. le pro-recteur Graulich remplaçant Monsieur le Recteur, M. l'administrateur-inspecteur Horion, M. Minne, représentant Monsieur le Gouverneur, M. Clajot représentant Monsieur le Bourgmestre de Liège, les professeurs Thomas et Lagrange de l'Université de Bruxelles, les professeurs de l'Institut de Pharmacie et plusieurs de leurs collègues de la Faculté de Médecine, M. le docteur de Melinne, les inspecteurs des pharmacies MM. Bartholomé, Dumont, Ulixir, Roland, Rolland et Hardy, les représentants de la Nationale Pharmaceutique et les diverses unions professionnelles, de nombreux étudiants et confrères.

Le professeur Stainier retraça en des termes émouvants la carrière glorieuse de chacun des héros dont les noms ont été gravés dans le marbre à côté de leurs aînés de la guerre 1914-1918 :

Housen Alphonse	Frenkiel Karola
Moxhet Paulin	Kagan Lydie
Janssens Victor	Fagard Eugène
Lebeau Albert	Sereciat Adèle
François Robert	Leclercq Isidore
Gilkinet Damien	Auguste Charles

Après que le monument eut été abondamment fleuri, des discours furent prononcés par le colonel Gaudibleu, le pharmacien Degand représentant la N. P. et par le pro-recteur Graulich, clôturant ainsi cette manifestation tout empreinte de recueillement et d'émotion intense.

* * *

Ce même jour, toujours sous les auspices du Cercle Scientifique des Anciens Elèves de l'Institut, en présence d'une nombreuse assemblée de pharmaciens, eut lieu une réunion scientifique au cours de laquelle les travaux suivants furent exposés : par le professeur *A. Denoël*, la détermination de l'activité des Droseras indigènes et de leurs teintures ; par *M. C. Heusghem*, chef de travaux et *Mlle Ponsart*, assistante, le dosage microchimique du plomb en toxicologie ; par *M. Ch. Lapière*, chef de travaux et *G. Lenaers*, pharmacien, le dosage de la sulfadiazine, de la sulfamérazine et de la sulfaméthazine ; par *M. V. Philippe*, pharmacien, l'optique en pharmacie ; par *M. P. Degand*, pharmacien, le contrôle des spécialités pharmaceutiques.

Ces divers exposés donnèrent lieu à des échanges de vue parfois très animés et la journée se termina dans une atmosphère de franche cordialité.

Concours des Bourses de voyage

Ont été proclamés lauréats pour le concours de 1943, M. *Closset Albert*, ancien assistant de l'Institut de Pharmacie, premier, avec 90 points sur 100; pour le concours de 1944, M. *Lapière Charles*, chef de travaux, premier, avec 90 points sur 100; pour le concours de 1947, M. *Ulrix Florent*, ancien assistant de l'Institut de Pharmacie, premier, avec 80 points sur 100.

Laboratoire biochimique et biologique de microscopie électronique

Il a été annexé à la Faculté de Médecine un laboratoire biochimique et biologique de microscopie électronique. Ce laboratoire est dirigé par le professeur *Florquin*. M. *Ch. Grégoire* y est attaché en qualité d'agrégé.

Ce service nouveau est destiné à fournir aux biochimistes et aux biologistes de l'Université de Liège l'appoint des techniques de la microscopie électronique; il est actuellement en plein fonctionnement.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Hommage de la Faculté des Sciences Appliquées à l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège

Une délégation de la Faculté a été reçue le 26 janvier par Mgr. le Prince Régent, à qui elle a remis l'exemplaire n° 1 de l'ouvrage commémoratif publié par la Faculté, en hommage à l'A. I. G., à l'occasion de son centenaire.

Personalia

Par arrêté du Régent en date du 25 février 1949, M. le professeur *Michel Legraye* a été désigné en qualité de membre du Conseil Géologique de Belgique.

M. le professeur *Jacovleff* a été élu membre correspondant étranger de « l'Applied Mechanics Reviews » (groupe A. S. Mec. Eng., Office of Naval Research, Illinois Institute of technology) et a publié dans cette revue, en 1948, une série de comptes rendus sur les publications dans le domaine de l'aéronautique et de la thermodynamique.

Il a été élu Associated Fellow of the Institute of the Aeronautical Sciences (U. S. A.).

Il a été chargé par le Conseil d'Administration de la « Jeunesse Universitaire » (Fondation Universitaire) de présider le jury du Concours pour le Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain (1948).

Il a reçu le « Prix International Jules Boulvin » (A. I. G.) pour son ouvrage sur les « Eléments de la théorie des moteurs à combustion interne

au régime rapide » (1 vol. de 437 pp., 238 fig., VIII planches, Liège, Desoer et Paris, Eyrolles, 1948).

M. *Emile Bodart* a obtenu le Prix provincial d'encouragement à l'industrie 1949, en partage avec M. le docteur *Coppée*.

Ont été promus : M. *Dacos*, Officier de l'Ordre de Léopold; M. *Labasse*, Chevalier de l'Ordre de Léopold; MM. *de Rassenfosse* et *Gillet*, Commandeurs de l'Ordre de la Couronne; MM. *Gueben* et *Hautot*, Officiers de l'Ordre de la Couronne.

Centres interfacultaires

Centre interfacultaire d'études coloniales

M. *Michel Legraye*, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences Appliquées, effectue en mai et juin 1949 un voyage dans l'est du Congo belge. Il visitera de nombreuses mines dans l'Ituri et le Kivu; il s'occupera également de divers problèmes relatifs à l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale dont il assume actuellement la vice-présidence.

MM. *C. Bienvenu* et *F. François*, ingénieurs civils des mines, qui ont obtenu en 1949 leur diplôme d'ingénieur géologue, viennent de partir au Congo, le premier pour compte de la Régie des Eaux, le second pour compte de l'Union Minière du Haut Katanga.

* * *

MM. *J. P. Andri* (3^e doctorat en droit) et *J. Oris* (2^e ingénieur géologue) ont été acceptés par la Compagnie Maritime Belge du Congo comme bénéficiaires d'un voyage, aller et retour, d'Anvers à Matadi ou Lobito, voyage offert par cette Compagnie à deux étudiants de notre Université.

Centre interfacultaire du travail

La création du Centre interfacultaire du travail est, de toutes parts, marquée des encouragements les plus flatteurs. Spontanée a été la confiance des étudiants : 28 inscriptions parmi lesquelles figurent des diplômés des Facultés de Médecine, des Sciences Appliquées et du Droit. Onze d'entre eux préparent l'épreuve complète instaurée par le Centre et présenteront, dès lors, le mémoire de fin d'études.

Déjà, se nouent les contacts indispensables entre l'enseignement universitaire et la vie : à l'invitation des Associations des Ingénieurs de Liège, Mons et Hasselt, MM. les professeurs *Horion* et *Piret* ont donné des conférences sur « l'Evolution des idées en matière d'accidents du travail » et « La Psychotechnique ».

Au Congo même, auprès d'importantes sociétés minières, la création du Centre a éveillé des échos. Enfin, le 6 avril 1949, au cours de la journée d'études consacrée à l'Organisation de l'Economie et à laquelle M. le professeur Lambert représentait le Centre interfacultaire du travail, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Bruxelles soulignait l'utilité de notre nouveau cadre d'études et de recherches; elle émettait publiquement le vœu de voir l'Université de Bruxelles créer bientôt une institution identique à celle dont notre Université a eu l'initiative.

Le Centre interfacultaire du travail pouvait-il souhaiter, pour la première année de sa vie, témoignages d'intérêt plus significatifs ?

Bibliothèque Centrale

La Bibliothèque Centrale vient de commencer la publication d'une collection sous le titre « Bibliotheca Universitatis Leodiensis ». Deux fascicules sont sortis de presse, qui sont destinés à mettre en valeur les richesses de la Bibliothèque universitaire.

Le premier ouvre une série de « Mélanges de bibliothéconomie et de bibliographie ». MM. *Maurice Hélin* et *René Bragard* expliquent « Le catalogue analytique, Principes d'indexation et plan schématique ». Sous leur plume savante, tout semble devenir facile; mais on trouvera grand profit à lire ce petit livre pour y comprendre le maniement du catalogue analytique que la Bibliothèque a laborieusement mis sur pied. Ceux qui l'ont écrit sont aussi ceux qui ont dû rencontrer les mille difficultés pratiques du classement.

Le second fascicule, dû à Mlle *Lavoysé* est le catalogue de l'exposition qui fut organisée par l'Union liégeoise du livre et de l'estampe du 5 au 16 décembre 1948. « Trois siècles de gravure liégeoise (XVI^e, XVII^e et XVIII^e) » y sont passés en revue. Ce petit catalogue est en même temps le précieux inventaire des richesses de la Bibliothèque dans le domaine de la gravure liégeoise de l'époque.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Evénements marquants de la vie universitaire. — M. P. H. Spaak, premier ministre, a fait un exposé le mardi 22 mars 1949, à la Rotonde de l'Université sur « La situation politique internationale ». Le samedi 26 mars, ce fut Lord Beveridge, K. C. B. qui parla sur le sujet : « World security more important than social security ».

M. Jaime Torrès-Bodet, directeur général de l'U. N. E. S. C. O., et le professeur P. Daure, recteur de l'Université de Caen, ont rendu visite à l'Université de Gand.

Attributions nouvelles de chaires et de cours. — M. Amerijckx F., chargé de cours à la Faculté de Droit, est chargé de faire à cette faculté les cours de Droit administratif (matières spéciales : le domaine public et privé, la voirie, l'alignement, l'urbanisme); l'étude approfondie de questions portant sur le droit administratif (matières spéciales : le domaine public et privé, la voirie, l'alignement, l'urbanisme) avec exercices pratiques; l'étude approfondie de questions portant sur le droit administratif, avec exercices pratiques; l'étude approfondie de questions portant sur le droit administratif (matières spéciales : établissements publics, associations sans but lucratifs, établissements d'utilité publique, fondations, cultes, enseignement, assistance publique et hygiène, police et règlement de police) avec exercices pratiques.

Le professeur Boon, V., de la Faculté de Droit, est, à sa demande, déchargé du cours de droit public et chargé de faire les cours de Droit administratif, Contentieux de l'administration, Etude approfondie de questions portant sur contentieux de l'administration, avec exercices pratiques.

M. Bouchery, H., chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, est chargé de faire à la Faculté de Philosophie et Lettres, le cours d'Archéologie et d'histoire de l'art dans l'antiquité (licence); à l'Institut Supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, les cours d'Architecture, de sculpture, de peinture et d'art décoratif dans l'antiquité gréco-romaine (licence).

M. De Laet, S., chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, est chargé de faire les cours d'Encyclopédie de l'histoire (partim) (candidature), d'Histoire des temps primitifs et particulièrement l'histoire de l'Europe, d'Archéologie nationale (cours facultatif).

M. *Limpens, J.*, chargé de cours à la Faculté de Droit, est indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire à la Faculté de Philosophie et Lettres le cours d'Encyclopédie du droit.

M. *Merchiers, L.*, chargé de cours à la Faculté de Droit est, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire les cours de Droit administratif, matières spéciales (établissements publics, associations sans but lucratif, établissements d'utilité publique, fondations, cultes, enseignements, assistance publique et hygiène, police et règlement de police), d'Exercices d'application sur le droit administratif, matières spéciales.

M. *Peeters, G.*, chargé de cours à l'Ecole de Médecine vétérinaire est chargé, outre ses autres attributions, de faire le cours de Toxicologie à l'Ecole de Médecine vétérinaire.

M. *W. Plancke*, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, est chargé de faire, outre ses autres attributions, le cours de Méthodologie spéciale et exercices didactiques : langues classiques (agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur).

M. *Spanoghe, E.*, chargé de cours à la Faculté de Droit, est chargé de faire, outre ses autres attributions, à l'Ecole Supérieure de Sciences Commerciales et Economiques, le cours « Principes généraux du droit ».

Le professeur *Ruyssen, R.*, de la Faculté de Médecine de l'Université de Gand, indépendamment de ses autres attributions, est chargé de faire à la dite Faculté, le cours facultatif de Chimie médicale pathologique (doctorat en médecine), à partir de l'année académique 1949-1950.

Le professeur *Demeulemeester*, de la Faculté des Sciences de l'Université de Gand, a été nommé inspecteur des études aux Ecoles Spéciales, à partir du 1^{er} octobre 1948.

M. *P. Lambrechts*, professeur ordinaire à l'Université de Liège a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Université de Gand.

M. *Goris, J. A.*, docteur en philosophie et lettres (histoire), a été nommé chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. *Uyttersprot, H.*, docteur en philosophie et lettres, agrégé à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été nommé chargé de cours à cette Faculté.

M. *Vandenboute, P.*, docteur en histoire de l'art et d'archéologie, est nommé chargé de cours à l'Institut Supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.

M. *François, J.*, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agrégé de l'enseignement supérieur, a été nommé chargé de cours à la Faculté de Médecine.

Création de Cours ou Instituts nouveaux. — Un cours facultatif de chimie médicale pathologique a été institué à la Faculté de Médecine de l'Université de Gand (doctorat en médecine), à partir de l'année académique 1949-1950 et un cours facultatif d'archéologie nationale a été institué à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Université de Bruxelles

Doctorat honoris causa. — Ce titre a été conféré par la Faculté de Philosophie et Lettres à M. *Jaime Torres-Bodet*, président de l'U. N. E. S. C. O. et à M. *Jean Piaget*, directeur du Bureau International d'Education, professeur de psychologie à l'Université de Genève; par la Faculté de Droit à M. *George Scelle*, professeur honoraire de droit international public à la Faculté de Droit de Paris; par la Faculté des Sciences à M. *Occhialini*, à Sir *Lawrence Bragg*, directeur du Cavendish Laboratory de Cambridge et à M. *F. A. Veining-Meinesz*, directeur du Koninklijk Nederlands Meteorologisch Instituut, professeur de géodésie à l'Université d'Utrecht; par la Faculté de Médecine et de Pharmacie à M. *Edgar Douglas D. Adrian*, professeur de physiologie à l'Université de Cambridge, Prix Nobel, à M. *Herbert S. Gasser*, directeur du Rockefeller Institute, N. Y., U. S. A., Prix Nobel, à M. *Robert Courrier*, directeur du Laboratoire de Morphologie expérimentale au Collège de France, à M. *Bernardo Alberto Housay*, professeur de physiologie à l'Université de Buenos-Aires, Prix Nobel, à M. *J. Erlanger*, professeur de physiologie à l'Université de Washington (St-Louis, Missouri), Prix Nobel et à M. *Archibald Vivian Hill*, professeur de physiologie à l'University College de Londres, Prix Nobel; par la Faculté des Sciences Appliquées à M. *Charles Platrier*, professeur à l'Ecole Polytechnique de Paris et à Sir *Richard Southwell*, ancien recteur de l'Imperial College de Londres; par la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques à M. *Nogaro* et au Comte *Sforza*, ministre des Affaires étrangères de la République Italienne.

Attributions de cours. — A la Faculté de Droit, M. le professeur *H. Bekaert* a été déchargé, à sa demande, à partir de l'année académique prochaine, du cours « Procédure pénale comparée »; M. *E. Seeldrayers*, chargé de cours, a été chargé du cours de « Législation industrielle »; M. *R. Kirkpatrick* a été nommé titulaire du cours d'Initiation au Droit anglo-saxon à la Faculté de Droit.

A la Faculté des Sciences, M. *D. Tits*, chargé de cours, a été nommé titulaire des cours : Méthodologie générale; Histoire de la Pédagogie; Pédagogie expérimentale.

A la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques (Ecole de Commerce Solvay), M. *E. Dassel*, chargé de cours, a été nommé, à partir de l'année académique prochaine, titulaire des cours de « Distribution des marchandises », de « Principes Généraux d'Organisation », d'« Organisation et Gestion des Entreprises commerciales »; M. *H. Maurice*, chargé de cours, a été nommé, à partir de l'année académique prochaine, titulaire du cours « Théorie des Assurances et des Emprunts » et « Exercices correspondants »; M. le professeur *A. Gardedieu* a été nommé, à

partir de l'année académique prochaine, titulaire du cours de « Méthodes de calcul appliquées aux affaires »; M. H. *Lavachery* a été nommé titulaire du cours d'« Ethnologie générale et congolaise » à partir de l'année académique 1949-1950, avec le titre de professeur extraordinaire; M. R. *De Smet* a été nommé titulaire du cours de « Géographie économique », pour les années académiques 1949-1950 et 1950-1951, avec le titre de chargé de cours; M. M. *Arnould* a été nommé titulaire du cours d'« Histoire économique jusqu'à la fin du XVIII^e siècle », avec le titre de chargé de cours.

A l'Institut Supérieur d'Education Physique, M. Y. *Gérard*, professeur, a été déchargé, à sa demande, des cours : Méthodologie spéciale de l'éducation physique; Exercices d'application d'éducation physique; Exercices didactiques d'entraînement; Eléments de didactique. Il a été nommé titulaire du cours d'Histoire de l'Education physique; M. le professeur *A. Govaerts* a été déchargé, à sa demande, de ce dernier cours; M. *Olle Ljunggren* a été nommé titulaire des cours suivants : Pratique de la gymnastique; Eléments de didactique; Méthodologie spéciale de l'Education physique et Direction du stage pédagogique, avec le titre de chargé de cours; M. *Ulf Sjostedt* a été nommé titulaire des cours suivants : Exercices d'application d'Education physique; Exercices didactiques d'entraînement, avec le titre de chargé de cours au même Institut.

Création d'une section supérieure pour infirmières-monitrices. —

L'Université a créé, depuis la présente année académique, une section supérieure pour infirmières-monitrices, comprenant deux années d'études et préparant les infirmières, qui ont au moins deux ans d'expérience, soit à l'enseignement, soit à l'organisation et à l'administration hospitalière ou médico-sociale.

La création de cette section à l'Ecole d'Infirmières annexée à l'Université a entraîné des nominations nouvelles dans le cadre du corps enseignant de l'Ecole.

M. le professeur *M. Glansdorff* a été nommé titulaire des cours de « Philosophie morale » et d'« Economie politique et sociale »; Mlle *Simonnart*, ingénieur commercial, conseillère technique au Ministère des Affaires économiques, a été nommée titulaire du cours d'« Organisation comptable et administration industrielle »; le docteur *Enderlé*, médecin légiste, a été chargé du cours de « Compléments de déontologie légale »; le docteur *Robert* a été nommé titulaire du cours de « Méthodes et examens de laboratoire »; M. *G. Dekenop*, licencié en philologie germanique, professeur à l'Athénée d'Uccle, a été chargé du cours de « Langue anglaise ».

Secrétariat. — La démission de M. *Stenuit*, nommé Conseiller d'Etat, de ses fonctions de Secrétaire Général de l'Université a été acceptée. M. R. *Leclercq*, licencié en philosophie et lettres, a été nommé secrétaire de l'Université.

Université de Louvain

Travaux de reconstruction et d'agrandissement. — L'œuvre de la reconstruction de l'Université de Louvain est entrée dans sa phase la plus active. A la Bibliothèque, le gros œuvre est presque achevé; tous les bâtiments sont sous toit, et le magasin des livres pourra être utilisé à partir d'octobre prochain. De même, les travaux à l'Institut de Zoologie sont virtuellement terminés tandis qu'en face de cet Institut, les ouvriers ont entamé la reconstruction des auditoires et laboratoires de physique.

Parmi les entreprises nouvelles, signalons que le nouvel Institut d'électromécanique dessine déjà sa silhouette sur le campus universitaire d'Héveléré et que les fondations du nouvel Institut du Génie Civil viennent d'être posées. La construction de l'Institut d'Energie Nucléaire s'achève.

Par ailleurs, l'Ecole de Commerce s'est agrandie d'une aile et les Cliniques Universitaires se sont enrichies de deux annexes nouvelles. Nous sommes particulièrement heureux de voir conserver l'ancien théâtre d'anatomie, une construction qui ne manque pas de charme et qui témoigne, à Louvain, du mouvement architectural néo-gothique, né et développé en notre pays sous l'impulsion du professeur Helleputte.

La restauration des autres instituts atteints par les bombardements s'achève.

Les Fondations de la rue d'Egmont

Règlement du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain

Article 1. — Le « Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain » et les « Prix Louis Empain » sont institués pour encourager les étudiants à la recherche scientifique.

Leur attribution est réglée par les dispositions ci-après.

Article 2. — Un concours est organisé chaque année pour l'attribution de ces prix; il comprend la présentation d'un mémoire et, dans les conditions précisées à l'article 6, la défense publique de ce mémoire.

Article 3. — Le concours est signalé aux intéressés par des avis adressés avant le 15 mai et rappelés avant le 15 octobre aux autorités académiques, aux cercles estudiantins, à la presse universitaire et aux journaux quotidiens. Le délai d'inscription est clôturé le 31 décembre.

Article 4. — Sont admis à participer au concours :

1) les étudiants inscrits en qualité d'élèves réguliers dans les établissements dont la liste suit : Université de Bruxelles; Université de Gand; Université de Liège; Université de Louvain; Faculté Polytechnique de Mons; Ecole Supérieure des Textiles de Verviers (section des ingénieurs

civils); Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux; « Rijkslandbouwhogeschool » à Gand; Ecole de Médecine vétérinaire de l'Etat à Cureghem;

2) les porteurs d'un diplôme de fin d'études délivré par une des institutions mentionnées ci-dessus.

La limite d'âge est de 28 ans, à la date de clôture des inscriptions; elle est portée à 29 ans pour les candidats ayant accompli leur service militaire (1).

Article 5. — Les disciplines pour lesquelles le concours est ouvert sont réunies en cinq groupes :

- a) sciences mathématiques;
- b) sciences physiques;
- c) sciences chimiques;
- d) sciences naturelles et sciences biologiques;
- e) mécanique et physique mathématique appliquées (y compris les applications à l'industrie).

Article 6. — Le concours a deux degrés :

le premier a pour objet la désignation de l'auteur du meilleur mémoire présenté dans chacun des groupes prévus à l'article précédent;

le deuxième, l'attribution du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain à l'auteur du meilleur des mémoires classés premiers par les Jurys du premier degré. Il comprend la défense publique du mémoire.

Article 7. — Ne sont pris en considération que les travaux originaux constituant une contribution au progrès de la science.

Ils sont rédigés en langue française ou en langue néerlandaise.

Les travaux qui ont déjà été soumis à l'appréciation d'un jury ne peuvent être admis que s'ils ont été enrichis par des développements nouveaux de réelle importance.

Article 8. — Les mémoires présentés au concours sont remis en quatre exemplaires, au plus tard le 31 décembre, date de la clôture des inscriptions, au Secrétaire de la Jeunesse Intellectuelle, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Ils ne sont pas signés, mais portent une devise. Cette devise est répétée à l'extérieur d'un pli cacheté où se trouvent les indications suivantes certifiées exactes : les nom, prénoms, lieu et date de naissance, domicile et adresse de l'auteur; l'établissement d'enseignement supérieur qu'il fréquente ou qu'il a fréquenté; le numéro de sa dernière inscription au rôle; le cas échéant, l'auteur fera connaître la date de son ou de ses diplômes de fin d'études, et déclarera que la condition prescrite par l'alinéa 3 de l'article 7 est remplie.

L'enveloppe contenant l'ensemble des documents portera la mention : « Mémoire présenté au concours pour le Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain ».

(1) Il pourra être tenu compte de la durée de l'interruption des études, du fait de la guerre.

Article 9. — Un jury est constitué pour chacun des groupes pour lesquels le concours est ouvert.

Le Conseil d'Administration de la Jeunesse Intellectuelle désigne les personnalités appelées à présider ces jurys. Leur mandat a une durée de cinq ans. Il n'est pas renouvelable.

Pour chaque groupe, le Président procède à la désignation des membres du Jury.

Les jurys comprennent au moins trois membres : ils sont constitués de telle sorte que tout mémoire puisse être examiné par deux personnes spécialement compétentes.

Article 10. — Le jury du deuxième degré est formé des Présidents des jurys du premier degré. Ils dirigent, à tour de rôle, pendant un an, les délibérations.

Le Président du Conseil d'Administration de la Jeunesse Intellectuelle peut assister aux séances des jurys de l'un et de l'autre degré.

Article 11. — Le jury du deuxième degré tient séance dans la première quinzaine du mois de janvier pour prendre connaissance des mémoires déposés et les répartir entre les jurys du premier degré.

Les jurys du premier degré déposent leurs conclusions au plus tard dans la première quinzaine du mois d'avril.

Article 12. — Les jurys du premier degré délibèrent et procèdent à un classement provisoire sans connaître l'identité des auteurs des travaux. Ce classement est acté au procès-verbal de séance. Chaque jury s'assure ensuite que les concurrents réunissent les conditions de participation au concours. Eventuellement, il les entend avant d'arrêter le classement définitif.

Article 13. — La défense publique des mémoires classés premiers par les jurys du premier degré a lieu au siège de la Jeunesse Intellectuelle, en présence du jury du deuxième degré. Les membres du jury du premier degré peuvent être convoqués à la défense publique et assister avec voix consultative à la délibération du jury. Le jour et la date de la séance sont portés à la connaissance du public. Le public est admis à argumenter.

Après la défense publique, le jury délibère et procède, séance tenante, à la désignation du lauréat.

Article 14. — Le Conseil d'Administration de la Jeunesse Intellectuelle prend acte des conclusions des jurys des deux degrés et décerne les prix qui sont remis aux lauréats au cours d'une séance solennelle dont il fixe la date.

Article 15. — Le lauréat du concours du deuxième degré est proclamé titulaire du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain et reçoit le diplôme, la médaille et une somme de 50.000 fr. Cette somme ne peut être utilisée que pour des dépenses concernant l'activité scientifique du lauréat.

Article 16. — Chacun des lauréats du concours du premier degré, non titulaires du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain, est proclamé

titulaire d'un Prix Louis Empain et reçoit un diplôme, une médaille et une somme de 5000 fr. Cette somme est attribuée dans les mêmes conditions que celles qui sont requises pour le Prix du deuxième degré.

Article 17. — Les prix ne sont pas divisibles.

Article 18. — La correspondance relative au concours, notamment celle qui concerne la constitution et le fonctionnement des jurys est assurée par le Secrétariat de la Jeunesse Intellectuelle.

Article 19. — La Jeunesse Intellectuelle conserve, dans ses archives, un exemplaire des travaux primés.

Article 20. — Les travaux qui n'ont pas été primés sont restitués à leur auteur.

Article 21. — Les auteurs des travaux primés sont autorisés à y faire figurer, selon le cas, la mention « Lauréat du Prix Louis Empain, groupe » ou « Lauréat du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain ».

La Section de Liège du Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire

L'assemblée annuelle de la Section de Liège du Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire s'est tenue le lundi 21 mars à la Maison des Etudiants, sous la présidence du professeur Michel Legraye.

Le docteur Charlier, secrétaire de la section a rappelé l'activité de la section pendant l'année écoulée; cette activité s'est développée sous la signe « Alumni, connaissez-vous votre Université? ». Elle a consisté en visite de laboratoires et institutions universitaires : la bibliothèque (visite organisée par Mme Gobeaux-Thonnet), les services des laboratoires de bactériologie (visite guidée par les professeurs Bacq, Firket, Gratia et Vivario), le laboratoire de photoélasticité (visite guidée par M. Pirard), le laboratoire d'aéronautique : moteurs d'aviation (visite guidée par le professeur Jacovleff). L'assemblée a discuté ensuite l'organisation des activités de la section pour l'année qui commence; tous les membres ont marqué leur accord pour continuer la visite des laboratoires universitaires et pour l'organisation d'un buffet-rencontre des parrains et filleuls de la Fondation Universitaire.

L'assemblée a enfin procédé au renouvellement du bureau de la section. Le professeur Schoofs a bien voulu accepter de succéder au professeur Legraye à la présidence; le docteur Charlier continuera à remplir avec son dévouement habituel, les fonctions de secrétaire-trésorier.

Prix de la Société belge d'études et d'expansion

Cette Société, qui joue un si grand rôle dans la vie liégeoise, a décidé de créer cette année un nouveau prix dont la collation est confiée au Cercle

des Alumni. Le montant du prix décerné en 1949 est de 10.000 francs. Il est institué dans le but d'encourager les recherches dans le domaine des sciences sociales, politiques et économiques. Il peut être accordé à tout Belge, licencié ou docteur de l'une des Universités de Belgique ou porteur du diplôme final de l'un des Instituts supérieurs reconnus par la Fondation universitaire, dont l'activité scientifique ou sociale a eu le plus de retentissement dans le monde universitaire ou dans le grand public. L'âge des candidats ne peut pas être supérieur à 40 ans.

Quatre Alumni ont été chargés de susciter des candidatures : MM. R. Clémens, professeur à l'Université de Liège; L. Dupriez, professeur à l'Université de Louvain; J. Haesaert, professeur à l'Université de Gand et J. Lespes, professeur à l'Université de Bruxelles.

I. R. S. I. A.

L'I. R. S. I. A. a accordé au cours de ses dernières séances, plusieurs subsides à des laboratoires de l'Université de Liège. Une augmentation de crédit a été accordée à M. Bouillenne afin de lui permettre de réaliser son projet de construction et de climatisation d'une serre.

Le Centre National de Recherches Métallurgiques et principalement la section de Liège, dirigé par M. Coheur a été subsidié en vue de l'étude de diverses questions importantes : recherche sur l'oxygène, la désoxydation, la spectrochimie appliquée.

Le Centre de Spectrographie de masse, dont un des directeurs est M. D'Or, a également reçu les moyens financiers pour la construction de spectrographies de masse et la poursuite de recherches chimiques à l'aide de cette nouvelle technique.

La Vie universitaire à l'Étranger et les organismes universitaires internationaux

Commission Nationale Belge de l'U. N. E. S. C. O.

Par arrêté ministériel du 12 février 1949, MM. *M. Florkin* et *M. Legraye* sont nommés membres de la Commission Nationale Belge de l'U.N.E.S.C.O.

Concentration des objectifs de l'U. N. E. S. C. O.

L'auteur de ces lignes a récemment exposé (*Alumni*, 1949, XVIII, 115) les travaux de la 3^e Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O., tenue à Beyrouth du 17 novembre au 11 décembre 1948.

La mission de l'U.N.E.S.C.O. est de travailler à l'établissement d'une solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Faisant le point après la 3^e Conférence Générale, on peut dire que l'U.N.E.S.C.O. a fait œuvre excellente dans un des domaines de cette mission en stimulant et coordonnant l'action des organismes internationaux groupant, au-dessus des frontières nationales, les créateurs de la vie intellectuelle.

On peut dire aussi que la Conférence de Beyrouth a donné à l'organisation un programme plus concis et plus générateur d'actions concrètes et que marque la continuité par rapport au psasé.

Il reste un aspect de la mission de l'U.N.E.S.C.O. dans lequel elle a totalement échoué : c'est de faire de son idéal une réalité vivante marquée par la participation des peuples.

M. Jaime Torres-Bodet, grand intellectuel riche de l'expérience d'une brillante carrière de diplomate et d'homme d'état, n'a pas craint de s'attacher à la réalisation de ce beau dessein. Il avoue avoir ressenti un choc au contact de l'étendue du programme de l'Association.

« En fin de compte, dit-il dans le discours qu'il a prononcé à Cleveland le 31 mars devant la Commission nationale américaine, il m'a semblé que la meilleure solution consistait à maintenir le programme, mais en dressant la liste des projets que nous allions tenter de réaliser, par priorité, en 1949. Telle est donc la proposition que j'ai faite au Conseil exécutif. J'avais au fond de ma pensée l'idée que, lors du nouvel examen du programme,

la Conférence Générale de 1950 dresserait un plan à long terme des priorités. Si cette méthode est acceptée, je crois que nous pourrions conserver notre programme actuel et le mettre à exécution en quelques années, en commençant par les tâches les plus urgentes. »

Au cours de sa 14^e session, qui s'est terminée le 12 février, le Conseil exécutif a accepté la liste de priorités proposée par le Directeur Général et par conséquent les efforts seront concentrés en 1949 sur cette liste prioritaire :

1. *Reconstruction.*

Aide aux réfugiés du Moyen-Orient.

Mise en œuvre des recommandations aux Etats-Membres.

2. *Education.*

Centre de documentation et d'échange.

Missions à but éducatif (Afghanistan, Philippines, Siam, Syrie).

Stages d'études sur l'éducation.

Amélioration des manuels et du matériel d'enseignement.

Education de base.

Education pour la compréhension internationale.

Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Charte internationale de la Jeunesse.

Education des Adultes.

Enfants victimes de la guerre.

3. *Sciences exactes et naturelles.*

Postes de coopération scientifique.

Laboratoires internationaux de recherches.

Bureau permanent de coordination des Congrès médicaux.

Institut international de l'Hylea amazonienne.

4. *Sciences sociales.*

Création d'organisations internationales dans le domaine des Sciences sociales.

Etudes concernant les états de tension et la compréhension internationale.

Etude de la coopération internationale.

5. *Philosophie et Sciences humaines.*

Coopération avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de la Philosophie et des Sciences humaines.

Droits de l'homme.

6. *Activités culturelles.*

Reproduction d'œuvres d'art plastique et d'œuvres musicales.

Traductions.

Droit d'auteur.

Service de liaison culturelle du Moyen-Orient.

Système international de bons de livres.

7. *Echanges de personnes.*

Documentation relative aux Bourses.

Etude des obstacles qui entravent la libre circulation des personnes.

8. *Information des masses.*

Utilisation de la radio, du cinéma et de la presse.

Enquête sur les besoins techniques de la radio, du cinéma et de la presse dans les différents pays.

Elimination des obstacles à la libre circulation des informations.

Diffusion et échange d'informations.

Tel est le programme des activités pour l'année 1949, nouvelle manifestation de la tendance qui n'a cessé de régner dans le sens de la concentration des activités de l'U.N.E.S.C.O. en un programme dicté par la connaissance du possible.

Le 3 et le 4 janvier, l'U.N.E.S.C.O. a réuni à Paris des experts en matière de reconstruction, qui ont examiné les résolutions votées à Beyrouth et établi un plan de rétablissement de l'outillage scientifique de l'Europe.

A Bruxelles, du 18 au 21 janvier, le Conseil International de la Philosophie et des Sciences humaines a tenu sa première assemblée. L'Union académique internationale et les organisations internationales non gouvernementales les plus importantes du domaine de la philosophie de l'histoire, de l'ethnographie, de la linguistique, des études classiques, ont participé à cette assemblée. Le but du Conseil sera d'encourager les rencontres internationales, soit d'un grand nombre de savants, soit de personnalités en nombre restreint. En dehors du Congrès se tiendront des réunions consacrées à des questions particulières. En outre une aide matérielle sera apportée à la publication de certains travaux d'ordre international.

Du 4 au 8 avril, à Bruxelles, l'U.N.E.S.C.O. a réuni les représentants des organismes internationaux de Sciences médicales qui ont constitué un Conseil pour la coordination des Congrès internationaux de Sciences médicales.

Les missions à but éducatif sont en pleine activité aux Philippines et au Siam. La mission des Philippines a traité à l'instruction primaire, à la préparation du personnel enseignant, à l'instruction des adultes et aux questions de finance et d'administration. Celle du Siam a traité à la lutte contre l'analphabétisme.

Dans le sens de la formation d'associations internationales de spécialistes des Sciences sociales, une commission préparatoire s'est tenue à Paris du 4 au 6 avril.

Du 21 au 23 mars, une réunion d'experts a jeté les bases d'une Association Internationale de Droit comparé. Le nouvel organisme encourage en outre entre les différents pays des échanges d'informations relatives à leur système juridique. Le professeur Julliot de la Morandière, doyen de la Faculté de Droit de Paris préside la nouvelle association dont le secrétaire permanent est le professeur René David.

L'accord conclu entre l'U.N.E.S.C.O. et l'Institut International du

Théâtre est entré en vigueur le 1^{er} janvier. Du 25 au 28 janvier le Comité pour la création d'une organisation internationale de la musique a jeté les bases de cette association. Une première tranche de 144.000 dollars de « bons de livres » a été émise. Le « Répertoire international des Bourses » a été publié. L'U.N.E.S.C.O. a commencé à publier un « Bulletin du Droit d'auteur », trimestriel et le « Bulletin officiel de l'U.N.E.S.C.O. » qui paraît tous les deux mois. Elle a continué à publier le « Bulletin à l'intention des bibliothèques » (mensuel), « Reconstruction et Relèvement » (mensuel), le « Courrier de l'U.N.E.S.C.O. » (mensuel) et le « Bulletin des Commissions Nationales » (mensuel).

Mais l'effort vers lequel est principalement orientée, à l'heure actuelle, l'action de l'organisation, porte sur l'action des Commissions Nationales et la liaison qu'il importe de les voir réaliser avec les Nations elles-mêmes.

Sans doute l'U.N.E.S.C.O. doit-elle assurer sur le plan international la vie de la Haute Culture et c'est dans ce domaine qu'elle a remporté des succès authentiques. Mais il serait dangereux qu'elle cultive uniquement ce domaine et l'hypertrophie, en oubliant de promouvoir, pour tous les hommes, une civilisation universelle.

La difficulté de cette tâche vient surtout du manque de concordance entre le comportement des Etats et les professions de foi de leurs représentants au sein des assemblées internationales. Pour trop de Nations, l'idéal de l'U.N.E.S.C.O. reste une morale du dimanche. Souhaitons que le nouveau Directeur Général gagne à cet idéal une plus large audience et une adhésion moins hypocrite. Sa large culture, son expérience et sa sympathie humaine sont garantes de ce qu'il saura résister à ceux qui voudraient voir l'U.N.E.S.C.O. s'engager uniquement dans l'aspect quantitatif de sa mission comme à ceux qui n'en comprennent que l'aspect qualitatif. Que l'U.N.E.S.C.O. reste le catalyseur des aspects internationaux de la haute culture est chose assurée. Pour qu'elle devienne aussi le moteur d'une plus juste extension de l'éducation et de la lutte contre l'ignorance il faut que tous les hommes, dans la vie de tous les jours, se sentent des militants de son idéal. Militer pour cet idéal, c'est le seul moyen de travailler pour la Paix qui soit à la portée de chaque citoyen.

Nul n'a mieux exprimé cette notion que M. Jaime Torres-Bodet et les paroles du nouveau Directeur Général sont les plus sûres garantes de la tendance de son action :

« L'histoire montre que, partout, la coexistence d'une minorité cultivée à l'excès et d'une majorité par trop ignorante tend à faire surgir des individus ou des groupes décidés dont l'esprit offre un redoutable mélange d'ignorance et d'éducation, d'intelligence et de brutalité, de sauvagerie et de progrès. Ce mélange est l'explosif social le plus destructeur que nous connaissions. C'est pourquoi je soutiens que nulle division n'est plus dangereuse, dans le monde, que le fossé qui se creuse entre l'éducation et l'ignorance, entre les privilégiés et les déshérités de la culture, entre les repus et les affamés de l'esprit.

Tant qu'il existera, dans un même pays, des êtres qui jouissent de tous les avantages techniques, de l'éducation et de la science, à côté de masses qui ignorent jusqu'à l'alphabet, la paix sociale ne sera qu'un mirage. Tant qu'il existera, de par le monde, des peuples privilégiés dotés d'universités, de laboratoires, de bibliothèques de premier ordre, à côté de peuples ignorants pour qui l'école primaire elle-même est un luxe, la paix internationale juste et durable ne sera qu'un leurre. »

Marcel Florkin.

Bourses de voyage et échanges internationaux

L'U.N.E.S.C.O. vient de publier une importante brochure de 263 pages, intitulée : *Etudes à l'étranger, Répertoire international des bourses et échanges* (tome I, 1948).

Elle contient des renseignements du plus haut intérêt sur les possibilités qui s'offrent aux ressortissants de toutes nations désireux de poursuivre des études ou des recherches à l'étranger.

C'est à tort que l'on croit souvent que les possibilités de perfectionnement à l'étranger se limitent à celles qui sont offertes par le Gouvernement belge ou par les Fondations de la rue d'Egmont. Il existe maintes facilités différentes dont pourraient bénéficier les membres du corps enseignant et du personnel scientifique, les anciens étudiants et les étudiants actuels.

Le répertoire, qui peut être consulté dans les bureaux du Rectorat de l'Université, peut être obtenu à la Maison de l'U.N.E.S.C.O., 19, Avenue Kléber, Paris, XVI^e (300 fr. français).

La « Jeunesse belge à l'étranger »

Voici les possibilités qui existent encore au 1^{er} juin 1949. Les demandes sont à envoyer immédiatement : le nombre de places est limité et il est recommandé aux étudiants qui demandent à faire un séjour à l'étranger de donner des renseignements précis sur le séjour qui les intéresse. (Ecrire à « La Jeunesse belge à l'étranger », 11, rue d'Egmont à Bruxelles.

a) *Camps de moisson en Angleterre* : jeunes gens et jeunes filles, 17 ans et plus. Des places sont encore libres pour les mois suivants : juin, septembre, octobre et novembre.

b) *Echange* : Hollande; Angleterre (Belges d'expression française, 14 à 17 ans).

c) *Hôtes payants* : Hollande et Angleterre; nombre de places strictement limité; il en reste quelques-unes.

d) *Invitations* : nous pouvons encore inviter de jeunes étrangers à venir séjourner gratuitement dans des familles belges, à l'époque des vacances (Hollande, Angleterre, Suède, Autriche).

e) *France. Séjour à la Maison des Etudiants belges à Paris* : garçons belges et luxembourgeois, rhétoriciens et universitaires; 1^{er} juillet au 15 octobre. Jeunes filles : 1^{er} juillet-fin septembre. Une semaine au moins. Logement : par semaine, 1200 fr. français; 2 semaines, 2000 fr. fr.; un mois, 3500 fr. fr. Pendant le mois de juin, nous avons la possibilité d'envoyer 4 × 3 groupes de 20 jeunes gens, pour une semaine (rhétoriciens et élèves de 4^e année normale). Logement par semaine et par élève : 1200 fr. fr. Inscriptions 3 semaines avant le départ.

f) *France. Camps volants* : Paris, Montrichard (Loir-et-Cher), Loup-marin (Vaucluse), Cannes, Dinard. Prix : 360 fr. fr. par jour pour logement et 3 repas, + un droit d'inscription. Les demandes sont envoyées à notre collaborateur.

g) *Autriche. Cours de vacances international* : à l'Université d'Innsbrück, du 26 juin au 16 juillet; du 17 juillet au 6 août; du 7 août au 27 août; du 28 août au 18 septembre. Prix (cours de 3 semaines) : fr. belges 2900. Les demandes sont envoyées à notre collaborateur.

h) *Voyages en groupe* : des départs en groupe (échange, hôtes payants, camps de moisson) seront organisés dans la mesure du possible. Les élèves belges visitant leur correspondant à l'étranger pourront s'y joindre.

L'Université

dans la presse et dans les livres

Bulletin de l'Union des Anciens Etudiants
de l'Université libre de Bruxelles

Avril 1949, n° 176

On notera dans la dernière livraison du Bulletin un article de M. Paul Bertelson sur « La proposition de loi instituant un Fonds national d'allocations d'études », proposition déposée sur le bureau du Sénat, on le sait, par Mme Ciselet, et une intéressante étude de M. Louis Delys sur « La psychotechnique ».

Technique et Humanisme

D'octobre 1948 à février 1949, l'Association des élèves des Ecoles Spéciales a publié cinq livraisons. Nous relevons particulièrement au sommaire : P. Leroux, Bref aperçu d'une université américaine : le « California Institute of Technology »; P. Haidant, La psychologie du chef d'entreprise et son rôle social; F. Campus, L'ingénieur civil des constructions; F. Dacos, L'électronicien.

« Alumni »

La Revue du Cercle des Alumni poursuit sa publication sous la nouvelle formule adoptée voici plus d'un an : elle consacre ses principaux articles à « la politique de la Science ». On signalera notamment le numéro consacré, en février 1949, aux problèmes de politique de la science que pose le Congo. Le numéro d'avril présente un article de M. Florkin : Après Beyrouth ou un tournant dans l'histoire de l'U. N. E. S. C. O. et annonce une enquête sur la déontologie des personnes engagées, à titre professionnel, dans la recherche scientifique.

Un sondage sur la culture des étudiants, par L. de Groot

Le numéro d'avril 1949 du *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain* publie un essai d'analyse sociologique du niveau de culture des étudiants. On y a retenu les comportements

culturels dans le domaine de la culture intellectuelle (ouvrages philosophiques et religieux, œuvres littéraires, connaissances scientifiques), de la lecture des revues et journaux, de l'actualité politique et sociale, des voyages, des sports, des beaux-arts, des spectacles. Il y a là une tentative intéressante pour cerner par des méthodes positives un phénomène particulièrement délicat (1).

(1) Dans cet ordre d'idées, on lira aussi avec profit l'article publié par M. J. DHONDT, Peilingen bij de studenten in de Wijsbegeerte en Letteren, in *Alumni*, février 1948.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Le théâtre universitaire de Liège, par M. Jean HUBAUX, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres	3
« Universis disciplinis », par M. Léon HALKIN, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres	14
L'enseignement et quelques aspects de l'activité scientifique en Algérie, par M. Omer TULIPPE, professeur à la Faculté des Sciences.....	19
La Vie de notre Association	
L'Assemblée générale statutaire de 1949	36
Election d'un Vice-Président.....	36
Le mouvement des membres	36
Prix des « Amis de l'Université de Liège ».....	37
« Les études universitaires à Liège ».....	37
Personalia.....	37
Les « Amis de l'Université » et la vie coloniale.....	37
Recouvrement des cotisations pour 1949.....	40
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	41
Les vacances	41
Le « Liber Memorialis » de l'Université de Liège publié en 1935	41
Les bourses d'études de la Commission mixte accordées à des étudiants de Liège en 1948-1949.....	42
Liste des bourses et prêts d'études.....	42
L'admission aux études universitaires.....	43
LES FACULTÉS	44
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.....	44
Conférences et missions.....	44
Nominations.....	45
Le Centenaire de l'enseignement de Sainte-Beuve à Liège	45
Institut supérieur de sciences pédagogiques.....	45
FACULTÉ DE DROIT	46
Conférences de M. Henri MAZEAUD.....	46
Personalia.....	46
Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques.....	47

FACULTÉ DES SCIENCES.....	48
Manifstation en l'honneur de M. le professeur Fourmarier, admis à l'éméritat.....	48
Personalia.....	51
Professeur étranger.....	52
Agrégation de l'enseignement supérieur.....	52
FACULTÉ DE MÉDECINE.....	52
Personalia.....	52
Cours de perfectionnement.....	54
Institut de Pharmacie.....	55
Concours des bourses de voyage.....	56
Laboratoire biochimique et biologique de microscopie électronique..	56
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES.....	56
Hommage de la Faculté des Sciences appliquées à l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège.....	56
Personalia.....	56
CENTRES INTERFACULTAIRES.....	57
Centre interfacultaire d'études coloniales.....	57
Centre interfacultaire du travail.....	57
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE.....	58

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND.....	59
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES.....	61
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.....	63
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT.....	63
Règlement du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain.....	63
La Section de Liège du Cercle des Alumni.....	66
Prix de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion.....	66
I. R. S. I. A.....	67

La Vie universitaire à l'Étranger et les organismes universitaires internationaux

Commission nationale belge de l'Unesco.....	68
Concentration des objectifs de l'Unesco.....	68
Bourses de voyage et échanges internationaux.....	72
La « Jeunesse belge à l'étranger ».....	72

L'Université dans la presse et dans les livres

Bulletin de l'Union des Anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles ..	74
Technique et Humanisme.....	74
« Alumni ».....	74
Un sondage sur la culture des étudiants, par L. DE GROOTE.....	74

CADILLAC

Oldsmobile

ÉTABLISSEMENTS P. MULLEJANS

21, Rue Paradis, à LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
CAPSULERIES & LAMINOIRS de CHAUFONTAINE

SIÈGE SOCIAL:
GRAND-ROUTE, 88
CHAUFONTAINE

TÉLÉ. LIÈGE: 501.64 - 501.68
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
CAPSULERIES CHAUFONTAINE BELGIQUE

A

CAPSULES EN ÉTAÏN
POUR SURBOUCHAGE
DES BOUTEILLES

NOS FABRICATIONS

B

TUBES EN ÉTAÏN, MÉTAL ÉTAMÉ ET
PLOMB POUR PRODUITS PHARMACEU-
TIQUES, DE PARFUMERIE, COLLE,
DISSOLUTION, ETC., ETC.

C

LAMINOIRS A ÉTAÏN, ALUMINIUM ET
PLOMB, EN FEUILLES MINCES, BLANCHES,
COLORIÉES, IMPRIMÉES, EN UNE OU
PLUSIEURS COULEURS SOUS - COLLÉES.



D

PHOTOGRAVURE - PHOTOS - RETOUCHES
DESSINS - CLICHÉS - TRAITS - SIMILIS
GRAVURE ZINC ET CUIVRE - ATELIER
DE CRÉATION

E

BOITES ET RÉCIPENTS EN CARTON
POUR CONFITURES, MIEL, CRÈME ET
BIDONS TRONCONIQUES POUR HUILES.
LICENCE DE LA C^{ie} FRANÇAISE
"MONO - SERVICE"

VIENT DE
PARAITRE



*Tout
homme
cultivé...*

ASPIRE A ETRE
DOCUMENTE SUR
LES CONQUETES
EMOUVANTES DE LA
SCIENCE MODERNE

LA COLLECTION "POINTES DE LA SCIENCE"

POINTES DE LA
SCIENCE MET A
LA PORTEE DE
CHACUN DANS
LE LANGAGE DE
TOUS LES JOURS,
LA BEAUTE DES
PERSPECTIVES
SCIENTIFIQUES

LES POINTES AVANCEES DANS L'INCONNU
MYSTERIEUX QUI NOUS ENTOURE, Y SONT
EXPOSEES EN TERMES FAMILIERS, PAR
LES SAVANTS DE TOUTES NATIONALITES

POUR LE PLAISIR ET LA CULTURE DU
PROFANE INTELLIGENT

**OUVRAGES
PARUS**

1

J. G. DAUNT
**LES MYSTERES
DE L'ELECTRICITE**
MAGNETISME, RADIO, RADAR,
MICROSCOPE ELECTRONIQUE

3

David S. EVANS
**FRONTIERES DE
L'ASTRONOMIE**

EDITIONS DESOER
LIEGE

2

E. S. DUTHIE
**MOLECULES
CONTRE MICROBES**
LA CHIMIE QUI GUERIT
PERSPECTIVES D'AVENIR

4

T. I. WILLIAMS
**DE L'OPIUM A LA
PENICILLINE**

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

70 FRS L'EXEMPLAIRE

BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie

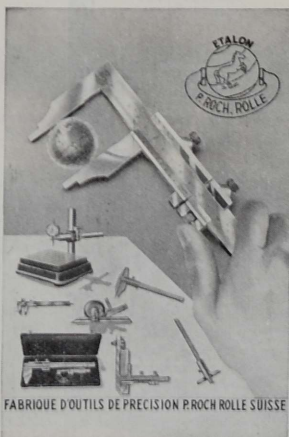


Toutes les opérations de Banque



Téléph. 651.37 - 608.69
(2 lignes)

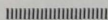
14, Place du Roi Albert



FABRIQUE D'OUTILS DE PRECISION P. ROCH, POLLE SUISSE

Em. & P. **BODSON** (P. & F.)

6, Quai Saint-Léonard - LIÈGE



Spécialistes en Machines et Instruments
d'EXTRÊME PRÉCISION

MÉTROLOGIE
ESSAI DES MATÉRIAUX
MICROSCOPIE

**MACHINES - OUTILS
OUTILLAGE**

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 620.22 ~~~~~

LIBRAIRIE

**Fernand GOTHIER**

MAISON FONDÉE EN 1823

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 658.75



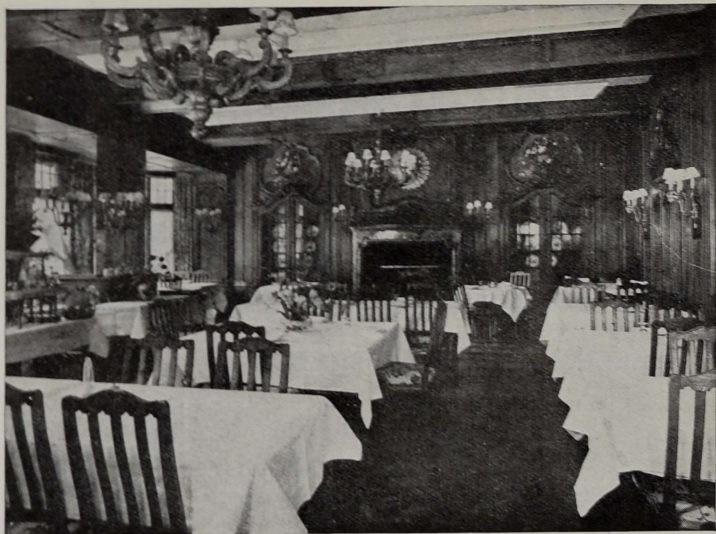
Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



**Organisation de Ventes Publiques**

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●



**LIÈGE :** La Rôtisserie VIEILLE FRANCE, 9, Vinâve-d'Ile. Tél. 603,62  
Sa cuisine réputée. Cadre unique pour diners, banquets, réceptions.

**Pour vos OPÉRATIONS  
EN BELGIQUE**

et  
**avec l'ÉTRANGER**

Adressez-vous à la

**BANQUE DE BRUXELLES**

Société Anonyme

300 Sièges, Succursales et Agences dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

**5, Rue Georges Clemenceau**

**VENTE ET ACHAT A CRÉDIT**  
de Véhicules Automobiles, Voitures,  
Camions, Motos, Matériel Industriel,  
Matériel Agricole.

202 ANNÉES D'EXISTENCE

## NAGELMACKERS Fils & C<sup>o</sup>

Société en Commandite Simple  
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque  
Bourse et Change

Siège Social :  
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains  
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :  
12, Place de Louvain  
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

LIBRAIRIE

## PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

### Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

## Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 184.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE  
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL  
APÉRITIFS DE MARQUE  
CONFORT MODERNE



RESTAURANT

# Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle  
conservée dans son  
style le plus pur



S A L L E S  
pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile  
Ville et Province

LES ÉTABLISSEMENTS

## HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

*Siège Social* : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

*Succursales* : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

*Ancienne Firma LAOUREUX et Cie*

Anvers, 70, Champ Vleminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

*Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels*

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

*Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.*

*Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie*

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

*Analyseurs de Co et Co<sub>2</sub> chimiques et électriques simples et enregistreurs*

*Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs*

Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires

*Machines pour essais physiques des métaux et matériaux*

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés